Journée européenne de lutte contre la traite des êtres humains 2010

ACTES DU COLLOQUE

« Identifier, protéger et prendre en charge les personnes victimes de traite des êtres humains : Comment améliorer la coopération entre les acteurs ? »

21 Octobre 2010
Maison du Barreau de Paris

Liste des associations du Collectif « Ensemble contre la traite des êtres humains », organisateur du colloque du 21 Octobre 2010: Agir Ensemble pour les Droits de l'Homme, Amicale du Nid, Association Catholique des Femmes, Association Contre la Prostitution des Enfants, Association Départementale Jeunes Errants 77, Association du Foyer Jorbalan, Association pour la Réadaptation Sociale, Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement, Comité Contre l'Esclavage Moderne, Comité Protestant pour la Dignité Humaine, Congrégation des Sœurs du Bon Pasteur, Conseil Français des Associations pour les Droits de l'Enfants, Droit et Soin Contre les Violences, ECPAT France, Esclavage Tolérance Zéro, Fédération de l'Entraide Protestante, Fondation Scelles, Justice et Paix France, Les Champs de Booz, Marche Mondiale contre l'exploitation des enfants, Mouvement du Nid, Orphelins Sans Frontières, Planète Enfants et Secours Catholique - Caritas France.

Coordination du Collectif : Geneviève Colas, genevieve.colas@secours-catholique.org, 06 71 00 69 90
Secrétariat : Juliet Christmann, 01 45 49 52 21

Contact mail : contre-la-traite@secours-catholique.org / **Site web du Collectif** : www.contrelatraite.org

SOMMAIRE

« Identifier, protéger et prendre en charge les personnes victimes de traite des êtres humains : Comment améliorer la coopération entre les acteurs ? »

Résumé des actes p. 3

Introduction générale p. 7

Politiques publiques en matière de lutte contre la traite des êtres humains, en France p. 9

Difficultés et méthodes d'identification des personnes victimes de traite des êtres humains p. 17

Avis et Étude de la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme :
« La traite et l'exploitation des êtres humains en France » p. 29

Protection et réinsertion des personnes victimes de traite des êtres humains, en France p. 31

Protection et réinsertion des personnes victimes de traite des êtres humains, en Europe.
Dispositifs européens de lutte contre la traite des êtres humains p. 43

Conclusion générale p. 53

Annexe 1 *: Programme du colloque* p. 57

Annexe 2 *: Liste des inscrits au colloque* p. 59

RÉSUMÉ DES ACTES DU COLLOQUE

La traite des êtres humains est le fait de recruter, déplacer ou héberger une personne dans le but de l'exploiter, que ce soit dans le même pays ou dans un autre, comme le précise le document pour l'identification des victimes « Êtres humains, victimes de traite » présenté par le Collectif à l'occasion de la Journée européenne d'octobre 2010.

En cette année européenne 2010 de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, on ne peut que faire le lien entre pauvreté et traite des êtres humains : **c'est la situation de misère (entendue ici dans ses multiples dimensions : accès à l'éducation et à la culture, intégration socioprofessionnelle, conditions de vie, situation familiale et administrative) qui rend une personne vulnérable aux trafiquants.** Il suffit qu'une maladie, un divorce, un licenciement, vienne aggraver la pauvreté pour que la personne soit amenée à prendre de grands risques pour sortir ses proches de cette mauvaise passe.

De nombreuses victimes sont maintenues sous l'emprise de leurs exploiteurs parce que les personnes qui les rencontrent n'ont pas les outils nécessaires à leur identification. Ainsi, les médecins en zone d'attente voient se présenter des mineurs étrangers non accompagnés, dans des situations d'extrême vulnérabilité, racontant un peu toujours les mêmes histoires (« je viens rejoindre tata », « je viens faire des études », « je viens faire du mannequinat », …) mais certains médecins ne sont pas formés à reconnaître une victime de traite, et en cas de doute, ils ne savent pas trop vers qui se tourner. La police peine à détecter des situations d'esclavage domestique parce qu'elle se heurte au principe de l'inviolabilité du domicile, un concept extrêmement protégé en droit français. L'exploitation par le travail est plutôt rendue visible par des conditions de travail et d'hébergement indignes, mais il faudrait définir des standards de conditions de travail et d'hébergement afin de fixer des seuils d'indignité qui soient les mêmes pour tous. Certains phénomènes comme la mendicité forcée ou la prostitution masculine sont très peu connus, et donc les victimes très peu reconnues.

Un problème supplémentaire se pose avec les **mineurs** qui sont victimes de traite : les acteurs ne peuvent pas vraiment jouer le jeu de l'identification parce qu'il n'y a pas de dispositif de protection pour prendre le relai de leur prise en charge une fois le processus enclenché. Malgré une législation très protectrice, si un mineur a besoin d'être éloigné, c'est extrêmement difficile de trouver une famille d'accueil ou un foyer qui aura la formation nécessaire pour le prendre en charge. Il faudrait une meilleure coordination entre la Protection Judiciaire de la Jeunesse, l'Aide Sociale à l'Enfance, et les associations pour pouvoir sortir les jeunes des situations d'exploitation dans lesquels ils sont embrigadés.

Les victimes de traite ont des droits, mais encore faut-il qu'elles se reconnaissent elles-mêmes comme victimes et qu'on leur reconnaisse ce statut - le temps nécessaire à la reconstruction - pour qu'elles puissent en bénéficier. Toutes les victimes ont le droit à un accueil, une écoute, une prise en charge psychologique et sociale, une information tout au long de la procédure, l'assistance d'un avocat à titre gratuit selon les ressources, un soutien lors du procès, une indemnisation en fonction d'un jugement juste et effectif. Ce dispositif général de protection du droit commun peut être très utile aux victimes de la traite, notamment par la possibilité de se domicilier auprès des services de police, de témoigner sous X, l'utilisation d'outils tels que la visioconférence avec l'impossibilité d'identifier la voix, ou encore la protection policière. Même si la victime est en situation administrative irrégulière sur le territoire français, elle a le droit à un titre de séjour si elle dépose plainte ou témoigne. Pourtant, ce droit est mal connu des autorités qui focalisent souvent leur attention sur cette situation ou sur un délit (qu'elles ont en fait été contraintes de commettre : racolage, vol) sans s'enquérir du pourquoi ni du comment la personne est arrivée sur le territoire, alors que la traite des êtres humains constitue une des plus graves atteinte à la dignité humaine et à la liberté des êtres humains, et ouvre des droits spécifiques aux victimes. Malheureusement, les victimes ont rarement accès à ces droits, parce que les juridictions pénales ont tendance à retenir des incriminations plus simples à caractériser que celle de la traite (article 225-4-1 du code pénal). C'est pourquoi certains recommandent d'étendre le dispositif de protection des victimes aux victimes de conditions de travail et ou d'hébergement indignes, qui pour l'instant ne sont pas concernées par cette protection. Il est important de savoir que l'infraction de la traite est déjà constituée quand bien même l'exploitation n'a pas eu lieu, et à partir du moment où une personne a été déplacée à des fins d'exploitation, elle a des droits.

Il existe notamment un dispositif national de protection, coordonné par l'association ALC depuis octobre 2002, soutenu par la Direction Générale de la Cohésion Sociale et la Ville de Paris. Ce dispositif d'éloignement s'appuie sur la confidentialité du lieu où la personne va être accueillie, l'implication de la victime dans sa propre sécurité, l'accueil des victimes dans des centres d'hébergement ouverts à divers publics où elles sont accompagnées par un référent Ac.Sé. Le numéro d'accueil national est le 0825 009 907. Il existe sur cette question de la protection et prise en charge des victimes un comité de pilotage impliquant tous les services de l'État concernés par la problématique de la traite des êtres humains, les ministères, la ville de Paris, la FNARSS, les Directions Départementales de la Cohésion Sociale, la coordination du dispositif Ac.Sé. Mais suite à la réorganisation de la Direction Générale de la Cohésion Sociale, le comité de pilotage ne s'est plus réuni depuis un an. La lutte contre la traite ne peut se concevoir sans une coopération efficace, qui ne peut se faire que sur la base d'objectifs communs clairement définis, en gardant à l'esprit le sens de cette coopération et au service de qui elle est mise en place. La coopération est d'autant plus essentielle que les victimes ont fait l'objet d'une atteinte grave à leurs droits élémentaires et qu'elles doivent pouvoir bénéficier d'un soutien inconditionnel pour pouvoir se reconstruire dans leur intégrité. Ainsi, certaines associations comme ETZ ont mis en place des ateliers de création et de culture générale, qui ont des effets très bénéfiques sur la capacité à construire et à être en relation avec l'autre.

Parce que la traite des êtres humains n'est pas juste un état, mais un processus de déshumanisation, qui tend à exclure la personne de la communauté des humains, avec toute la dimension d' « a-nomination » à travers la confiscation ou la modification des documents d'identité. C'est pourquoi il faut un engagement très fort de la part de la victime pour œuvrer dans le sens d'une réparation pour soi, déposer plainte parfois contre sa famille, accepter l'isolement.

La réinsertion socioprofessionnelle est une étape particulièrement difficile, que ce soit en France ou en Europe.

Étant donné l'étendue des difficultés - problèmes de langue, non-équivalence des diplômes, courte durée des permis de séjour - il apparaît indispensable de favoriser les projets d'insertion globale qui ont beaucoup plus de sens, parce qu'ils donnent une vision d'ensemble et un suivi de la situation de la personne et permettent vraiment de l'inclure dans les choix qui la concernent, accompagnée par une personne qui doit être disponible, capable d'anticiper et surtout de prendre un engagement sur la durée. Dans ce domaine comme de manière générale dans les politiques de lutte contre la traite, une coopération entre les acteurs associatifs et institutionnels des différents pays est indispensable. Chaque pays devrait avoir son centre de contact en cas de trafic international, pour pouvoir mieux coopérer entre pays originaire et destinataire, par des échanges d'informations et d'expérience sur la prévention et la protection des victimes. Lorsqu'une victime en France souhaite rentrer en Bulgarie ou en Roumanie par exemple, il est important de savoir que lorsque la personne doit rentrer dans un petit village, l'intégration est très difficile, parce qu'il n'y pas d'infrastructures, pas de possibilité de trouver du travail. Ces pays de destination travaillent notamment sur des politiques de sensibilisation de la société pour qu'elle accepte sans juger, sans stigmatiser, sans créer des souffrances qui risquent de faire retomber la personne dans le trafic, mais en incluant la société dans la lutte afin qu'elle puisse reconnaître une situation de traite et sache à qui s'adresser.

Le trafic étant majoritairement transnational, c'est à l'échelle européenne que la lutte contre la traite des êtres humains doit s'organiser.

Les États Membres ont signé ou ratifié la Convention contre le Crime Organisé et le Protocole contre la traite des êtres humains de Palerme. L'UE a encouragé les États membres à harmoniser leur législation et systèmes d'enquête pour mieux travailler les uns avec les autres, mais il manque des indicateurs universellement acceptables pour identifier les victimes de la traite. Le groupe d'experts de la Commission Européenne critique la conditionnalité de l'assistance offerte aux victimes en forme d'un permis de séjour à la coopération de la victime avec les autorités juridiques sans prendre en compte les conséquences pour la victime de cette coopération. L'assistance devrait être sans conditions pour être efficace. Enfin, travailler avec les pays d'origine pour identifier un phénomène et faire de la prévention ciblée sur telle population d'une ville ou un village particulièrement touché en proposant des alternatives pour limiter les risques liés à la migration reste la meilleure façon de mettre fin à un trafic.

Une lutte efficace contre la traite nécessite avant tout de changer de regard. Nos opinions publiques ne veulent pas reconnaître les personnes victimes de traite comme des victimes, car ces victimes auraient des droits, et en particulier celui de séjourner sur le territoire où elles ont été exploitées. Il faut faire un véritable travail sur les opinions publiques européennes pour qu'elles comprennent que ces personnes ne sont pas « des coupables venus profiter des allocations » mais des victimes d'un système où l'être humain est traité comme une marchandise. Puis faire un travail sur les gouvernements pour qu'ils comprennent qu'en fermant leurs frontières à la migration légale des personnes sans qualifications, ils perdent dans le même temps le contrôle sur les conditions de migration et de travail de tous les migrants qui se retrouvent alors en situation irrégulière.

Au-delà de l'avis de la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme sur la traite et l'exploitation en France adopté le 18 décembre 2009**, les propositions que l'on retiendra de cette journée sur l'amélioration de la coopération entre les différents acteurs en Europe** :

- Faire respecter les engagements internationaux que nos pays ont pris : Protocole de Palerme 2000, Convention de Varsovie 2005.

- Créer des structures de coordination nationale dans chaque pays européen, qui soit interministérielles et incluent les associations qui soient chargées de suivre des données et initier des actions concertées et améliorer la communication entre pays européens.

- Renforcer la coopération entre pays d'origine et de destination, faciliter les échanges d'informations et d'expériences pour la prévention et la protection des victimes : que les associations d'un pays de destination puissent prévenir les autorités d'une ville d'origine, faire une analyse approfondie et une action de prévention ciblée, ou une enquête de protection précise en cas de retour d'une victime par exemple.

- Développer à l'échelle européenne des critères communs et des outils d'identification des victimes de traite, à partir desquels former régulièrement les services de police et de justice au phénomène de la traite des êtres humains et aux droits des victimes.

- Sensibiliser l'opinion publique européenne à la problématique de la traite, pour qu'elle facilite la prévention et la réinsertion socioprofessionnelle des victimes.

- Mettre fin à un système où le droit au séjour des victimes est conditionné par une obligation de porter plainte ou de témoigner.

INTRODUCTION GENERALE

Pierre Levené, Secrétaire Général du Secours Catholique – Caritas France,
association qui coordonne le collectif Ensemble contre la traite des êtres humains

Cette journée contre la traite des être humains concerne « l'identification, la protection et la prise en charge des victimes de la traite des êtres humains » et vise à améliorer la coopération entre les acteurs. 24 associations membres du collectif « Ensemble contre la traite des êtres humains » coordonnées par le Secours Catholique – Caritas France, ont construit cette journée. Ce colloque est l'occasion de partager avec d'autres les résultats du travail du collectif mené au cours de l'année et qui a donné lieu à **un outil « Êtres humains, victimes de la traite** »[1] **qui peut être très utile pour les acteurs de terrain.** En quelques pages, ce document donne un certain nombre de critères pour que nous puissions identifier les victimes de ce trafic. Savoir identifier les victimes est important pour que ces personnes puissent à un moment ou à un autre retrouver leur dignité et se réinsérer socialement et professionnellement. Le Ministère de la Culture et de la Communication a soutenu financièrement la création de cet outil, dans le cadre de l'année européenne 2010 de lutte contre la pauvreté et l'exclusion et nous l'en remercions.

Dans cette journée, qui s'inscrit dans cette année européenne, nous allons chercher davantage encore **les causes de ce trafic d'êtres humains**.

Une des causes qui paraît la plus évidente c'est bien sûr la pauvreté. La pauvreté est multidimensionnelle, elle peut toucher différents aspects de la vie, l'intégration professionnelle, l'intégration sociale, le niveau d'éducation, le logement, mais aussi l'état de santé physique ou psychique. Cela touche aussi à l'accès aux loisirs et à la culture, à la famille et à la liberté, car le simple fait d'être dans une situation administrative qui ne permet pas l'accès au droit et à la justice conduit souvent à la pauvreté. Les différentes dimensions de la pauvreté sont interdépendantes et sortir de l'état de pauvreté devient très difficile : une privation en entraîne souvent une autre et ce sont tous les aspects de la vie de l'être humain qui sont durablement touchés par ce phénomène de la pauvreté. **Plus une personne est vulnérable plus elle risque de se mettre en danger** et en tentant de briser le cercle vicieux de la pauvreté, elle risque de devenir **victime de la traite.**

D'autres facteurs de vulnérabilité jouent aussi : **les inégalités économiques et sociales**. Dans un monde globalisé où les disparités socio-économiques sont en constante augmentation, le fossé entre les personnes qui bénéficient du bien-être social et celles qui en restent exclues se creuse et cet écart devient plus évident et plus visible. Une autre inégalité est celle face à la loi et aux contraintes législatives : **les personnes objet de la traite sont celles que l'État et la loi ne protègent pas.** Cette situation profite aux exploiteurs. Nous constatons aussi la

[1] Cet outil peut être commandé à l'adresse mail de coordination du collectif : contre-la-traite@secours-catholique.org

discrimination envers les femmes. Les femmes représentent un pourcentage significatif du nombre de victimes de la traite des êtres humains car **les discriminations les maintiennent dans une situation de pauvreté et de dépendance.** L'égalité entre hommes et femmes est loin d'être acquise en ce monde et la dépendance dont les femmes sont victimes les rend plus vulnérables aux fausses opportunités et à l'exploitation. Ce n'est pas une coïncidence si nombre de femmes victimes de traite étaient déjà victimes de la violence de leurs proches dans leur milieu d'origine.

Un autre facteur est **l'isolement social et familial**. Maintes expériences montrent que les personnes victimes de traite étaient le plus souvent en situation de marginalisation, voire d'exclusion au préalable. Giedre Blazyte, coordinateur de projet au centre familial des personnes disparues en Lituanie, souligne combien sont importantes les relations de famille et des communautés alentours : « La plupart des filles auxquelles nous faisons face dans notre travail sont issues de familles déjà marginalisées ou ont grandi dans des orphelinats ».

Un autre facteur enfin, **les migrations à risques, conséquences des politiques migratoires actuelles**. La pauvreté pousse des personnes à essayer de migrer à tout prix, dans leur propre pays ou à l'étranger. Les pays comme le nôtre, qui ferment leurs frontières à la migration légale des personnes sans qualifications, perdent dans le même temps le contrôle des conditions de migration. J'étais à Calais et j'ai été frappé par la jeunesse des gens qui y errent encore, et aussi de leur grande vulnérabilité. **Les politiques de fermeture des frontières contribuent à placer les migrants dans une situation de vulnérabilité propice à leur traite et à leur exploitation.**

Cette journée est l'occasion d'échanger entre associations et pouvoirs publics français et européens**. Ce sujet ne peut pas être laissé à quelques institutions, il doit faire l'objet d'un travail européen et interministériel** car nous ne pouvons pas rester les bras ballants devant ce phénomène qui s'étend et qui est encore de plus en plus difficile à combattre puisque les trafiquants disposent aujourd'hui de nouveaux outils comme internet.

POLITIQUES PUBLIQUES EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LA TRAITE DES ETRES HUMAINS, EN FRANCE

Elisabeth Moiron-Braud, Chef du Bureau de l'aide aux victimes et de la politique associative du Ministère de La Justice et des Libertés. Pilotage du Groupe de travail interministériel et inter-ONG relatif à la protection et à la prise en charge des victimes de la traite des êtres humains.

La traite des êtres humains est un véritable fléau. Heureusement, il y a **une prise de conscience de la gravité du phénomène au niveau international**, de façon très forte au niveau européen, mais aussi national.

Toute politique publique envers les victimes doit répondre à l'exigence d'un accès égal pour tous aux droits fondamentaux. Elle doit être appliquée et régulièrement évaluée. **Les victimes ont toutes le droit d'être écoutées, informées, de recevoir une aide psychologique, sociale et juridique.** Sauf que ce n'est pas le tout d'avoir des droits, encore faut-il pouvoir les exercer. Et **pour pouvoir les exercer, une victime doit être reconnue dans son statut de victime et être informée des droits dont elle dispose.** Le ministère de la Justice et des Libertés a ainsi mis en place depuis plusieurs années une véritable politique d'aide publique aux victimes de toutes les infractions pénales, par le bureau dont j'ai la charge. Cette politique s'articule autour d'un dispositif global et pluridisciplinaire, qui est porté principalement par les associations d'aide aux victimes, que le ministère finance pour une grande part. Ce dispositif est la base générale qu'il faudra adapter à chaque victime. **Il s'agit de permettre un accueil, une écoute, une prise en charge psychologique et sociale, une information tout au long de la procédure, l'assistance d'un avocat à titre gratuit selon les ressources, un soutien lors du procès, le droit à une rémunération en fonction d'un jugement juste et effectif.** Si les faits délictuels sont commis dans un contexte particulier, ce dispositif devra être adapté. **Les victimes de traite ont besoin d'un dispositif adapté.**

La première des raisons c'est que les victimes de traite des êtres humains ne sont pas toujours reconnues dans leur statut de victime. Quelquefois elles sont perçues comme des auteurs d'infractions. A titre d'exemple, souvent une personne exploitée sexuellement arrive d'abord au commissariat dans le cadre d'une opération de racolage. Il y a également les mineurs forcés à voler. **L'article 225-4-1 du code pénal punit le fait de contraindre une personne à commettre un crime ou un délit.** Il arrive également que ces victimes soient en situation irrégulière. **Cette situation administrative irrégulière focalise bien souvent l'attention des autorités au détriment de la reconnaissance de leur statut de victime.** D'où la confusion entre traite et immigration irrégulière, un amalgame très regrettable. Et c'est aussi pourquoi bien **souvent une victime de la traite des êtres humains ne se reconnaît pas elle-même le statut de victime.** On comprend pourquoi il est si difficile d'identifier une victime. Une victime de traite se trouve dans une situation de grande vulnérabilité et de détresse (elles sont très souvent étrangères, ne parlent pas le français, ne connaissent personne, ont peur des représailles envers leurs proches, elles sont victimes d'une infraction particulièrement grave), une situation à laquelle le dispositif de droit commun

doit être adapté. **La traite des êtres humains constitue une des plus graves atteinte à la dignité humaine et à la liberté des êtres humains**. J'ai retenu dans l'arrêt du 7 juillet 2010 rendu par la Cour Européenne des Droits de l'Homme contre Chypre et la Russie, qui ont été d'ailleurs condamnés : « Au même titre que l'esclavage, le trafic des êtres humains compte tenu de sa nature et des fins d'exploitation qu'il poursuit, suppose l'exercice de pouvoir comparable aux droits de propriété, les trafiquants voient l'être humain comme un bien qui se négocie et est affecté à des travaux forcés ».

Une fois posées ces difficultés, la protection et prise en charge de ces victimes a été renforcée et adaptée. **La politique d'aide aux victimes de traite des êtres humains découle de la transposition des conventions internationales telles que :**

- **le Protocole de Palerme de 2000 ;**
- **la Convention de Varsovie du 16 mai 2005 ;**
- **le droit communautaire, notamment la décision-cadre de 2002 et la directive du 29 avril 2004.**

On a un système adapté au niveau national et européen pour une meilleure harmonisation. Le dispositif général de protection du droit commun peut être très utile aux victimes de la traite, notamment par la **possibilité de se domicilier auprès des services de police, de témoigner sous x, l'utilisation d'outils tels que la visioconférence avec l'impossibilité d'identifier la voix, ou encore la protection policière**. Mais surtout les victimes bénéficient d'un système de protection ad hoc : si les victimes nécessitent un changement de lieu ou de résidence, elles peuvent être orientées vers le dispositif Ac.Sé (des places en centres d'hébergement et de réinsertion sociale afin qu'elles soient accueillies dans des conditions plus sécurisantes). **Un dispositif d'accueil au séjour est également prévu pour les victimes de traite en situation irrégulière qui déposent plainte ou qui témoignent.** Elles peuvent bénéficier de l'allocation temporaire d'attente, qui est ouverte uniquement à deux catégories de victimes d'infractions pénales en France, les victimes de proxénétisme et de traite des êtres humains. Enfin, il y a un dispositif spécifique d'indemnisation, puisque les victimes peuvent obtenir une réparation intégrale du préjudice si elles sont devant le juge. Ce dispositif de réparation intégrale se trouve auprès de la Commission d'Indemnisation des Victimes d'Infractions (CIVI). C'est-à-dire qu'elles n'ont pas besoin d'avoir à prouver une incapacité permanente de travail, ce qui est prévu seulement pour les victimes d'agression sexuelle et de la traite.

Malgré ce dispositif, **des difficultés sont très fréquemment rencontrées par les personnes victimes de traite : elles font très peu valoir les droits dont elles disposent.** Outre le problème d'identification, une des difficultés, c'est le très faible taux de poursuites sur la base de l'article 225-4-1 du code pénal. **L'incrimination de la traite des êtres humains est très peu utilisée par les juridictions pénales, qui ont tendance à retenir des incriminations plus simples à caractériser**. Par exemple, dans le cas d'un réseau de prostitution, la poursuite contre les auteurs ne fera pas sur le fondement de la traite des êtres humains mais sur celui du proxénétisme aggravé ou des conditions d'hébergement et de travail indignes. **Si la peine est la même, l'impact n'est pas le**

même, et la prise en charge des victimes n'est pas adaptée. Nous avons travaillé dans le cadre d'un groupe de travail interministériel, et sont sorties les instructions générales de politiques pénales du Garde des Sceaux du 1er novembre 2009. Une des instructions aux procureurs, c'est la recommandation que l'incrimination de traite des êtres humains soit plus souvent retenue « dans la mesure où elle ouvre des droits spécifiques aux victimes, notamment en matière d'indemnisation ».

La jurisprudence aujourd'hui se résume à 5 affaires : l'affaire Kartalov, l'affaire des réseaux thaïlandais, l'affaire dite des bébés bulgares (avec un arrêt de la cour d'appel de Paris), l'affaire Radulovic et l'affaire des ramoneurs. On peut en tirer quelques enseignements très intéressants. Tout d'abord, l**a traite peut être également un phénomène interne**, où la France est à la fois le pays d'origine et le pays où les victimes sont exploitées. La plupart du temps on n'en a absolument pas conscience. C'est l'affaire des ramoneurs, jugée par le tribunal de grande instance de Nîmes le 22 juin 2007 : il était proposé à des personnes à la rue un logement et travail de ramonage, et en fait ces personnes étaient exploitées, frappées, mal traitées, logées dans des taudis, et payées avec à peine de quoi se nourrir et un paquet de cigarettes. Les quatre autres affaires sont des affaires d'exploitation sexuelle et d'obligation à commettre une infraction. L'affaire Radulovic est une affaire très dure, où une jeune majeure a été achetée 5000 euros à ses parents pour commettre des vols. Dans l'affaire des bébés bulgares, des femmes ont été forcées à la dissimulation de filiation et complicité de simulation de filiation, qui ont entraîné une atteinte à l'état civil.

Ainsi que vous pouvez le voir, **la jurisprudence est diversifiée et permet de voir que la traite des êtres humains ne se résume pas à l'exploitation sexuelle et peut exister au niveau national.** Aujourd'hui, on peut être relativement optimiste quant à l'enrichissement de la jurisprudence puisque 23 procédures sont en cours pour lesquelles des incriminations de traite des êtres humains ont été retenues.

Toutes ces difficultés ont conduit à la mise en place d'un groupe de travail interministériel relatif à l'aide aux victimes de traite, avec des associations et personnalités qualifiées. Nous avons élaboré **un plan national d'action de lutte contre la traite centré sur les victimes**. Les propositions de ce plan sont nombreuses, je citerai notamment :

- **Le développement des outils destinés à l'identification des victimes.**
- Le nécessaire corollaire de cette identification, c'est la **formation indispensable et obligatoire de tous les acteurs institutionnels et associatifs au phénomène de la traite et à l'identification des victimes** : les policiers et gendarmes, les magistrats, les fonctionnaires qui peuvent être en contact avec des victimes. Cette année pour la première fois, le Ministère de la Justice et des Libertés a mis en place une formation continue sur trois jours.
- **L'harmonisation de la prise en charge des victimes de traite au sein des préfectures** (l'attribution des titres de séjour constituant une difficulté récurrente du fait de la pratique disparate selon les départements).

- En matière de répression des auteurs **: l'enrichissement de la définition de l'article 425-4-1 du code pénal, puisque le trafic d'organes n'y est pas visé spécifiquement**, il va falloir modifier l'article pour être en conformité avec les conventions internationales qui visent explicitement ce type d'exploitation.
- **La création d'une structure de coordination nationale**, qui sera composée de tous les ministères concernés par le phénomène et en lien avec les associations et chargée d'initier des actions proactives et concertées pour améliorer la protection et la prise en charge des victimes.

C'est grâce à la mise en place d'une telle structure que l'on pourra avoir une vraie approche coordonnée, tant sur le plan national que sur le plan international. Je ne vous cache pas que cette création fait l'objet de nombreuses discussions au niveau interministériel, mais la nécessité de protéger et de prendre en charge les victimes n'est contestée par aucun des ministères.

La question qui se pose aujourd'hui est la suivante : Que peut-on mettre en place comme structure resserrée et efficace rapidement ? Il faut être confiant car l'Europe a érigé la lutte contre la traite des êtres humains comme une véritable priorité de sa politique. La présidence belge a rappelé très fermement que la lutte contre la traite et la protection des victimes de la traite constituait un objectif de sa présidence. J'ai l'honneur et le bonheur de travailler sur la proposition de directive consacrée à la lutte contre la traite en cours de négociation. De nombreuses dispositions visent la protection des victimes de traite, et parmi elles les plus vulnérables, comme notamment les enfants. Ce sera une grande avancée car les directives ont un impact sur nos législations nationales extrêmement important.

ELEMENTS DU DEBAT :

Pierre Levené : Il ne suffit pas de produire un droit, encore faut-il qu'il soit accessible à ceux qu'il doit protéger. **Le peu d'utilisation de l'incrimination de la traite, alors qu'elle donne des droits spécifiques aux victimes, rend encore plus urgent notre travail de citoyens pour sensibiliser la population.**

François-Régis Pelletrat de Borde : Bénévole au Secours-Catholique, je souhaite témoigner pour l'exploitation silencieuse, cachée, profonde, insidieuse, qui existe aussi dans les campagnes, dans les fermes, l'esclavage de la personne qui n'a pas le minimum vital. Nous sommes démunis face à la loi.

Nadir Cheurfa Zouaoui : Je suis chercheur au Centre de recherches sur les formes extrêmes d'exploitation. Votre propos fait écho avec ce qui se passe au Brésil sur les difficultés de qualification donnée par les juges. Là-bas on parle d'esclavage contemporain. Qu'en est-il des qualifications juridiques qui incrimineraient des méthodes d'exploitation coercitive proche de l'asservissement ?

➢ Elisabeth Moiron-Braud : Dans les campagnes, l'exploitation par le travail existe mais il s'agit très rarement de traite. Mais pour répondre aux deux questions en même temps il existe d'autres formes d'infractions connexes, et qui peuvent être sanctionnées avec des modes de preuves plus faciles. Les exploiteurs dans les campagnes peuvent ainsi être poursuivis sur l'hébergement et des conditions de travail indignes. C'est plus facile à prouver que les personnes sont mal nourries, mal logées, payées avec des paquets de cigarettes.

Joana Terzieva : Je suis de Caritas Ruse Bulgarie, pouvez vous partager avec nous quelques bonnes pratiques de coordination avec des institutions roumaines et bulgares dans le domaine de l'identification des victimes ? Pouvons-nous être efficaces ensemble ?

➢ Elisabeth Moiron-Braud : Il est évident qu'un vrai travail de lutte contre la traite doit se faire au niveau européen. La collaboration est extrêmement importante. Interpol et Eurojust sont déjà en étroite coopération mais **il faut instituer des critères d'identification communs à tous les pays. C'est la base de la reconnaissance de la victime.** Il faut communiquer, sensibiliser l'opinion publique. Mon bureau travaille sur un projet européen de mise en place d'un guide de bonnes pratiques et de critères de reconnaissance à l'échelle européenne.

Martine Brousse : Directrice de la Voix de l'enfant et vice-présidente de la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme. Vous avez insisté sur l'importance de l'identification des victimes, de leur accès aux droits et je m'interroge sur **la formation qui est apportée par rapport à la réalité du terrain.** Aujourd'hui, à Paris, il y a un trafic d'enfants africains, des jeunes filles envoyées par leurs familles, du Bénin, du Togo, prises en charge par la tante, l'oncle, qui travaillent de nuit dans les grandes tours de la Défense avec de fausses identités, et, lorsqu'elles parlent enfin, elles sont reçues à la brigade de protection des mineurs comme des jeunes filles en situation

irrégulière et pratiquant un travail clandestin. Nous nous interrogeons sur la formation des personnes qui les reçoivent comme des délinquants et non comme des victimes. Lorsqu'on leur dit qu'il faut déposer plainte, elles ne veulent pas puisqu'elles vivent chez leur oncle ou tante. Pourquoi le parquet ne se saisit-il pas directement de ces affaires ? Pourquoi la plainte doit-elle relever de la victime, qui n'a personne, et non pas du parquet ? Il en va de même pour les jeunes victimes dans le football.

➢ Elisabeth Moiron-Braud : Je suis sensible à ce que vous dites, ces victimes considérées comme des délinquants. C'est le problème de l'information. D'abord c'est la police qui saisit le procureur avec les éléments de preuves d'une exploitation. Si le procureur ne poursuit pas, c'est soit parce qu'il n'a pas les informations, soit parce qu'il n'a pas assez d'éléments lui permettant de poursuivre. Sinon, vous avez absolument raison et c'est pourquoi j'ai parlé de la formation : si les acteurs qui sont les premiers en contact avec la victime, ne sont pas capables de reconnaître la victime derrière une personne qui paraît délinquante, c'est sûr qu'on avancera jamais. Aujourd'hui, il y a une sensibilisation aux questions d'exploitation des enfants. Il est évident que les formations sont insuffisantes. Il faudrait au sein des commissariats, comme pour les violences familiales, mettre un référent. **Comment voulez vous qu'un gendarme au fin fond de la Creuse, reconnaisse une victime de traite derrière un mineur étranger qui aura volé ? Il n'aura pas le réflexe de poser les bonnes questions pour savoir si cet enfant n'a pas été exploité.** C'est en mettant en place un vrai programme de formation qu'on pourra éviter ce que vous dénoncez.

Autre question : J'ai l'impression qu'on oublie le lien absolument étroit entre la traite et l'esclavage. Ce mot nouveau semble gommer l'existence de l'esclavage dans nos sociétés qui prétendent l'avoir abolie. Est-ce que les victimes de traite ça n'est pas les gens des pays de l'est, et puis les délinquants, les sans-papiers d'Afrique noire ? N'y a-t-il pas un risque de distinction selon l'origine géographique ?

➢ Elisabeth Moiron-Braud : **L'esclavage est une forme d'exploitation, il est visé expressément par la Convention de Varsovie. Le but de la traite c'est « aux fins d'exploitation »** et « l'exploitation comprend au minimum l'exploitation de la prostitution d'autrui ou d'autres formes d'exploitation sexuelle, le travail ou les services forcés, l'esclavage ou les pratiques analogues à l'esclavage, la servitude ou le prélèvement d'organes. » Il y a un fort trafic d'exploitation sexuelle et de travail domestique de jeunes filles originaires d'Afrique qui viennent en croyant finir les études et puis sont très mal traitées.

Autre question : Je représente l'association Info MIE, c'est un centre de ressources et une plateforme pour les mineurs isolés étrangers : est-ce que votre groupe de travail a cherché la facilitation de la délivrance d'un titre de séjour pour les victimes ?

➢ Elisabeth Moiron-Braud : **Les victimes en situation irrégulière ont la possibilité d'obtenir un titre de séjour temporaire, sous la condition qu'elles déposent plainte ou qu'elles témoignent**. Seules les victimes de

proxénétisme et les victimes de la traite ont le droit à ce traitement de faveur. C'est souvent mal appliqué et mal connu. Une des propositions de notre groupe de travail, c'est un référent par préfecture spécialement formé pour aider ces victimes.

DIFFICULTÉS ET MÉTHODES D'IDENTIFICATION DES PERSONNES VICTIMES DE TRAITE DES ÊTRES HUMAINS

Hélène Paillard,
Chargée de mission à ECPAT France

Nous allons parler des problèmes d'identification des victimes de traite des êtres humains. La CNCDH rappelle l'importance de cette question. Pourtant ce n'est pas une chose aisée ; d'une part parce que **la situation même des personnes victimes de traite les soustrait au regard de la société, les place en marge, de par ce fait elles sont difficilement identifiables.** D'autre part, ces personnes peuvent être identifiées par différents acteurs, qui n'ont pas toujours toutes les clefs pour déceler la situation de traite : l'entourage, les professionnels de la santé, les services sociaux, les associations, les policiers, les magistrats, la préfecture, l'URSSAF et les services de lutte contre le travail illégal, la sécurité sociale, les mairies, les points d'accès au droit, … tous les endroits de la société où une personne peut se rendre et être identifiable comme victime de la traite. Ces personnes viennent souvent dans ces lieux pour toute autre chose que pour dénoncer leur situation. Or beaucoup de ces acteurs se rejoignent sur le constat que cette identification est extrêmement difficile et que si on n'a pas été sensibilisé à la question, c'est encore pire. C'est important également de savoir comment appréhender la situation, parce que le fait de ne pas savoir quoi faire, ou comment réagir quand on est face à une victime de traite peut limiter l'identification par la peur de mal faire, de se retrouver isolé face à la situation, d'où l'importance des services concernés.

Olivier Peyroux,
Directeur adjoint de l'association Hors la Rue,
association qui travaille auprès des mineurs isolés étrangers en situation d'errance

Je représente une association qui travaille essentiellement avec les populations d'Europe de l'est, et qui n'avait pas forcément vocation à travailler avec des victimes de la traite, mais en fait au fil des années on s'aperçoit que le nombre de victimes de traite augmente et que le nombre d'acteurs sur ces questions reste très faible. La grande majorité de notre public se trouve en situation de traite ou d'exploitation.

Nous travaillons avec les mineurs, qui souffrent d'un important paradoxe : d'un côté une législation très protectrice (on n'a pas toutes les difficultés de séjour que vous aviez décrit tout à l'heure) et d'un autre côté **la protection fonctionne beaucoup moins bien que chez les majeurs.**

Une des raisons c'est que pour la plupart des gens, y compris les institutions, les vraies victimes de traite, ce sont les filles victimes d'exploitation sexuelle. Les victimes d'autres formes d'exploitation sont rarement considérées comme victimes. **La mendicité forcée ou la prostitution masculine existent aussi**. On n'est pas vraiment face à un réseau traditionnel, mais le phénomène mérite qu'on s'y intéresse. **Les pickpockets aux distributeurs de billets par exemple**, des jeunes filles entre 10 et 14 ans, elles présentent des signes de malnutrition, sont appelées sur leur portable tous les quarts d'heure. Elles racontent toutes la même histoire, ce qui montre qu'elles sont embrigadées dans une organisation qui a énormément d'emprise sur elles.

La question que l'on pourrait se poser : les services de police et de justice les rencontrent quotidiennement, pourquoi ne les reconnaissent-ils comme des victimes ? C'est difficile pour les pouvoirs publics de s'adapter à ces nouvelles problématiques. Le chantier qui doit tous nous animer pour les prochains mois c'est la protection et la prise en charge des mineurs parce que **si le mineur a besoin d'être éloigné, c'est extrêmement difficile de trouver une famille d'accueil ou un foyer qui aura la formation nécessaire pour le prendre en charge.** Cette situation en France est liée au système de protection de l'enfance, qui marche par département. Si on envoie le mineur dans un autre département, la question se pose de qui va payer. C'est là où on est vraiment en difficulté : si une jeune fille va dans un foyer qui n'est pas prêt à la recevoir, par manque de formation, elle risque de retourner à la rue, et là par rapport aux autres victimes qui sont dans la rue, on perd la confiance.

Il faut une coordination entre la Protection Judiciaire de la Jeunesse, les associations, l'Aide Sociale à l'Enfance – qui est un acteur majeur dans la protection de l'enfance depuis la loi du 5 mars 2007, et puis aussi bien sûr, les pays d'origine pour la compréhension du phénomène et puis pour travailler pour les retours de ceux qui le souhaitent, éviter les dangers en faisant une enquête sur place. **Les acteurs ne peuvent jouer le jeu de l'identification parce qu'il n'y a pas de dispositif de protection pour prendre le relai.**

Thierry Dix-Neuf, Capitaine de gendarmerie et Chef de la division appui à l'Office central de lutte contre le travail illégal

Je vais vous présenter tous les organismes qui sont chargés au plan répressif de la lutte contre la traite des êtres humains. Ensuite, je vous présenterai le travail de l'Office central de lutte contre le travail illégal, et je finirai sur les difficultés rencontrées. Quatre offices centraux sont compétents pour la traite :

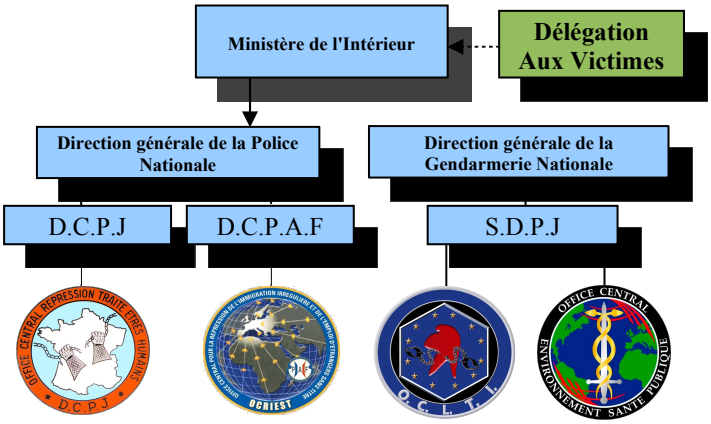

OCRIEST : office central pour la répression de l'immigration irrégulière et de l'emploi d'étrangers sans titres, qui dépend de la direction centrale de la police aux frontières

OCRET : office central pour la répression de la traite des êtres humains, qui dépend de la direction centrale de la police judiciaire

OCLTI : office central de lutte contre le travail illégal

OCLAEST : office central de l'environnement et santé publique au travail, qui devrait bientôt être compétent sur le trafic d'organes

L'OCLTI est le dernier office créé, en 2005, dans une vision partenariale et action interinstitutionnelle puisque nous intégrons des gens de l'inspection du travail, une personne de l'URSSAF, des policiers et des gendarmes.

Ses missions sont les suivantes :

- Animer et coordonner les investigations de police judiciaire au plan national ;
- Observer et étudier les comportements les plus caractéristiques et détecter les nouvelles typologies de fraudes ;
- Centraliser les informations ;
- Assister les unités et les services habilités à la lutte contre le travail illégal et la traite des êtres humains en lien avec une relation de travail.

Le champ de compétence de l'OCLTI, c'est le travail illégal "stricto-sensu" (tel que défini dans l'article L.8211-1 du code du travail). Il existe 6 infractions :

- le travail dissimulé sous toutes ses formes ;

- le prêt illicite de main-d'œuvre ;
- le marchandage (fourniture illicite de main d'œuvre) ;
- l'emploi d'étranger sans titre de travail ;
- les cumuls irréguliers d'emplois ;
- la fraude aux revenus de remplacement (RMI-RSA).

Nous sommes aussi compétents sur les infractions « connexes » ou de conséquence, comme l'esclavage moderne, domestique : la traite au sens propre, et les abus de vulnérabilité que sont les conditions de travail et/ou d'hébergement contraires à la dignité humaine, et sans commune mesure avec le travail accompli. Effectivement, il peut paraître un peu paradoxal que la traite soit considérée comme une infraction de conséquence : il faut savoir que les faits de traite sont rarement dénoncés mais **quand des éléments de l'infraction de traite sont relevés, alors l'infraction est traitée comme infraction principale.** Ci-après quelques chiffres pour illustrer les difficultés rencontrées par la gendarmerie.

ANNEE	Traite des êtres humains (En lien avec une relation de travail)	Abus de vulnérabilité Conditions de travail et ou d'hébergement indignes	TOTAL
2006	3	116	119
2007	6	110	116
2008	5	79	84
2009	16	104	120
2010 (au 31/09)	6	36	42

On devrait pouvoir se réjouir de la faiblesse de ces chiffres, mais on sait qu'ils ne reflètent pas du tout la réalité : difficulté de qualifier les faits, de rassembler les éléments constitutifs de l'infraction, et méconnaissance par les inspecteurs de l'infraction de traite.

Pour résumer les principaux écueils :

- Des éléments matériels constitutifs relativement complexes à établir.

- Relativité des seuils d'indignité dans les conditions d'hébergement et de travail – les différences entre Paris et province par exemple - parce qu'on n'a pas de texte qui le précise de façon claire.

- Problème de la dénonciation des faits :

  - **Acceptation par les victimes de leur situation dans un premier temps le plus souvent,**
  - **Contraintes, pressions sur la victime ou sa famille,**
  - **Isolement social et culturel,**

○ **Manque de confiance dans les institutions policières** : d'ailleurs les signalements viennent des associations.

- Approche psychologique de l'infraction (terminologie de l'esclavage difficile à accepter en France en 2010).
- Difficultés de détection des situations pour l'esclavage domestique parce qu'il s'agit de situations résultant d'actes individuels (souvent une seule victime), on se heurte au périmètre de la vie privée, l'inviolabilité du domicile est en droit français un concept extrêmement protégé, il est extrêmement difficile de mener des enquêtes. D'autant plus que les milieux qui ont recours à ce type d'exploitation sont souvent des milieux très aisés, diplomatiques (immunité) et cela constitue un obstacle supplémentaire. La barrière de la langue en rajoute à la difficulté à dénoncer les faits.

Face à ces écueils, quelques pistes de réflexion : **Il faudrait définir des standards de conditions de travail et d'hébergement afin de fixer les seuils d'indignité**, et se mettre d'accord sur le fait que loger à 15 dans une pièce de 20 m2, ce n'est pas concevable. **Il serait important de renforcer la coopération internationale, notamment avec "les pays sources"**, de mettre l'accent sur la formation et l'information des corps de contrôle susceptibles d'être confrontés à ces situations (ça c'est une des priorités), **étendre le dispositif de protection des victimes et le dispositif prévu par le CESEDA (art. L.316-1) aux victimes de conditions de travail et ou d'hébergement indignes, qui pour l'instant ne sont pas concernées par cette protection.**

Ludovic Levasseur, Responsable du service UCSA (Unité de Consultations et de Soins Ambulatoires) et du service médical de la zone d'attente de Roissy
et de la maison d'arrêt de Villepinte. Hôpital Robert Bellanger

J'ai été invité pour le travail que je fais à Roissy, sur la zone d'attente, avec les personnes qui sont coincées là parce qu'elles sont en situation irrégulière dans l'espace Schengen. Roissy est munie d'une petite zone, pouvant accueillir entre 160 personnes, contrôlée et administrée par la PAF, et au sein de cette zone d'hébergement coexistent la Croix – Rouge, des services de l'Etat comme l'OFPRA, etc.

Notre rôle à nous est médical : on travaille sur ce tarmac dans un cadre conventionnel entre l'Agence Régionale de Santé, la Police des Frontières, le Centre Hospitalier. Notre activité est dédiée aux personnes bloquées sur cette zone, pour qu'elles aient accès aux soins dont elles ont besoin, mais on a aussi des missions de santé publique : le dépistage des maladies émergentes, avec une vigilance particulière sur les mineurs isolés. **On voit se présenter des mineurs sans accompagnement, dans des situations extrêmement vulnérables, et c'est un peu toujours les mêmes histoires : je viens rejoindre tonton, tata, je viens faire des études, je viens faire du mannequinat, … on est extrêmement désemparés parce que ça n'est pas notre corps de métier, et on n'est pas formés à dépister ce genre de situation.** On traite les patients en zone d'attente avec la même déontologie, c'est-à-dire confidentialité (si elle est reconnue et acceptée par le patient, car déjà notre médecine peut paraître assez surprenante pour certaines cultures). On est souvent obligés de laisser intervenir un tiers, ce qui ne nous garantit pas la liberté d'expression et l'indépendance, surtout pour les mineurs.

Une des voies par lesquelles on doit pouvoir éventuellement supputer un déplacement de la personne dans le cadre d'une traite (même si sur ce bout de ce parcours, la personne va plutôt se présenter comme volontaire) est le recours à des entretiens psycho-psychiatriques, qui ont en fait vocation à nous aider à orienter les personnes. Comment détecter les personnes victimes, surtout quand elles ne s'identifient pas comme victimes ? **Elles sont dans une dynamique de ruée vers l'or, dans un parcours tortueux, où les pressions sont compliquées.** Nos consultations sont libres et gratuites et c'est comme ça que les gens vont se positionner : souvent les personnes viennent une première fois pour demander un médicament ou du matériel d'hygiène. Cela permet à l'infirmière de nouer des liens et de commencer à discuter d'autre chose. C'est un peu compliqué pour nous car ça ne s'articule pas du tout avec un dispositif judiciaire ou policier. **Médicalement, on revendique notre indépendance mais dans ce cas-là on se sent désœuvré, on ne sait pas vers qui se tourner quand on a un doute**. Quand il y a une certitude, c'est simple : on fait une déclaration au procureur, on prévient les services de l'État ad hoc et il n'y a pas de problèmes. Mais on sous-évalue les personnes en danger. Des aménagements vont être faits à Roissy qui permettront certainement d'approcher mieux les mineurs et d'être plus efficace dans le repérage de mise en situation dangereuse. On essaie de faire des entretiens dans la langue natale, donc on a un service d'interprétariat par téléphone pour qu'il n'y ait pas de tiers dans la pièce. **On essaye de reconnaître des situations de traite mais malheureusement, on n'a pas d'autre outil que l'expérience des années pour la détection des**

discours types, la répétition des cas similaires de personnes venant de la même région à intervalles réguliers avec une même histoire. C'est aussi pour ça qu'il est important d'avoir des équipes fixes et pérennes sur ce type de poste.

Comment améliorer le dépistage ?

- Favoriser le déclaratif des personnes.
- Consultations libres et gratuites.
- Identifier les plus exposés.
- Mineurs isolés revus tous les jours par le même médecin.
- Entretiens en dehors de toute présence policière.
- Déclencher avis hospitalier et/ou hospitalisation si nécessaire.

Je serai demandeur que les intervenants médicaux qui travaillent sur cette zone puissent bénéficier de formations spécifiques. **Il faudrait favoriser aussi la formalisation des liens avec les autres acteurs**, (même si c'est classique des médicaux, on veut que les gens nous parlent et puis on veut rien dire). En parlant avec différents acteurs avant de venir, je me suis heurté à une multitude de réponses du genre : oui, mais ce n'est pas nous, c'est traité en aval. On sait mais c'est en amont que ça se joue. Etc. **Le personnel médical a du mal à trouver son rôle propre dans la lutte contre la traite des êtres humains.**

ELEMENTS DU DEBAT :

Hélène Paillard : Je résume de manière très succincte les types de personnes à risques que vous rencontrez chacun dans votre travail : dans la rue, les victimes d'exploitation par le travail, la mendicité forcée et le vol forcé ; dans les lieux de travail : les petites bonnes du milieu aisé et diplomatique ; dans les zones d'attente, les mineurs étrangers isolés. Ce qui ressort beaucoup de vos trois discours, c'est que **les personnes ne se voient pas comme des victimes**. Enfin le manque de formation et sensibilisation des structures qui ne sont pas dédiées directement à la lutte contre la traite. Monsieur Dix-neuf, vous semblez tributaire des signalements qu'on vous fait ?

➢ Thierry Dix-neuf : Parmi les cas dont on a connaissance, il faut distinguer l'exploitation domestique où les victimes vont se plaindre à une association de type CCEM et, ce qu'on va appeler les pseudo- prestations transnationales avec des populations qui arrivent de toute l'Union Européenne et d'ailleurs. Hier encore, on a fait une opération dans une villa avec 30 salariés roumains entassés, et il n'y avait plus de place dans la cuisine, alors on mangeait dans le garage. Enfin, il y a effectivement aussi dans les campagnes, le simple d'esprit qu'on loge dans des conditions limites, qu'on ne paye pas depuis 20 ans, il ne se rend pas compte qu'ailleurs c'est différent. C'est pour ça que **les chiffres sont largement sous-évalués par rapport à la réalité**. On constate généralement une immigration par le travail dans le cadre d'une prestation de service, c'est une infraction souvent brève donc il faut réagir très vite. Mais les personnes viennent rarement se plaindre sauf si elles sont acculées. Pourquoi ? On leur propose un travail pour 3 mois pour 2000 euros mais au final c'est 2000 moins l'hébergement, moins la nourriture, moins le transport … et au final elles touchent 800 euros et ça reste mieux que ce qu'elles auraient eu chez elles et donc les personnes ne se plaignent pas. Elles n'iront pas couper la branche sur laquelle elles sont assises.

Philippe Thélen : De l'association ALC de Nice, je suis le coordinateur national du dispositif Ac.Sé. Je voudrais rebondir sur l'intervention de Monsieur Levasseur. En matière d'identification des victimes, il semble fondamental de disposer d'outils et d'indicateurs et trop souvent on est livré à soi même et à ses propres critères et références. Il faudrait par la formation avoir des critères pour identifier la traite. **Il faut au moins être sensibilisé régulièrement et agir comme un relais, pour savoir quoi faire après et orienter la personne pour qu'elle puisse être prise en charge.** Il devrait y avoir de manière plus large des actions de sensibilisation.

➢ Ludovic Levasseur : En médecine on est tout à fait habitué à travailler avec des grilles. Et sur les deux sites dont je m'occupe, on a des règles, des objectifs, des méthodes de suivi de la qualité de nos objectifs… On l'a fait pour la prise en charge de la tuberculose, pour identifier les risques de contamination par voie aérienne… Mais **sur ce genre de problème, on n'a pas de grille.** Le problème qu'on a, nous les médecins, c'est qu'on tient à se faire identifier comme indépendant des dispositifs judiciaires ou pénaux. Un de nos premiers boulots c'est de donner confiance aux personnes parce qu'effectivement, elles viennent de se faire attraper à la frontière, subissent

plusieurs entretiens qui peuvent être vécus comme des interrogatoires. Donc la personne doit pouvoir se confier sans avoir peur. C'est difficile pour nous d'arriver avec une grille, sinon on perd le petit plus qu'on peut apporter.

Dumitru Licsandru : Aujourd'hui au Ministère de l'Intérieur et de l'Administration de Roumanie, j'ai été Président de l'Agence Nationale contre le trafic d'êtres humains. **L'identification est le processus le plus important parce qu'elle permet le reste de la procédure**. Les chiffres présentés sont sous évalués. Il s'agit d'un problème d'identification auquel il faut apporter une réponse en termes de critères. Selon l'ONU et le traité de Palerme, une personne est considérée comme victime dès le premier signe. Quelle était la réaction des victimes identifiées, ont-elles voulu rester en France ou ont-elles souhaité rentrer en Roumanie?

➢ Olivier Peyroux : Je peux juste parler pour les victimes qui viennent de Roumanie rencontrées par l'association. Une chose importante à comprendre c'est que le plus souvent les victimes viennent d'un village particulier. Il s'agit du développement d'une stratégie locale qui aboutit à une situation de traite dans une ville précise en France. Par exemple, ceux qui s'occupent des vols aux distributeurs automatiques de billets, ils viennent tous d'une même ville de Roumanie. **Les demandes de retour sont le plus souvent formulées par des jeunes filles prostituées**. **Dans les autres formes d'exploitation les mineurs ne demandent pas à rentrer parce que la famille est impliquée dans un système de dette.** Un type de coopération est vraiment important parce que depuis la Roumanie, quand on voit les gens partir, on ne sait pas ce que les gens vont faire, rejoindre de la famille, étudier ou être exploités… Souvent c'est quand on signale à nos collègues roumains un phénomène particulier en provenance de tel ou tel village, qu'on peut **travailler ensemble pour identifier un phénomène, faire de la prévention ciblée, des enquêtes approfondies. C'est la meilleure façon de stopper un réseau : identifier la zone source du souci, prévenir très rapidement les partenaires dans le pays d'origine** pour qu'ils puissent aller enquêter, et c'est ainsi qu'on peut mettre fin au trafic.

Dominique Bordin : Administrateur ad hoc en zone d'attente à Orly, j'ai eu à constater la difficulté d'identification des victimes à cette étape de leur parcours. Je vais vous citer le cas d'une jeune fille : elle avait déjà eu deux examens médicaux avant que je constate les violences qu'elle avait subies : le premier examen sur la compatibilité de son état avec le fait de rester en zone d'attente, puis le second était un examen d'expertise d'âge. A aucun moment n'est ressorti le fait que la mineure portait des traces de violences et notamment de violences sexuelles. Ces traces étaient des indicateurs forts de l'existence d'un réseau qui visait à lui faire franchir la frontière à des fins d'exploitation sexuelle. On lui avait promis monts et merveilles à son arrivée en France. J'ai constaté le désarroi de la Police Aux Frontières dans une situation comme celle-là ; le manque d'instructions reçues, **la Police Aux Frontières était prise entre sa mission de répression pour franchissement illégal de la frontière et la présence d'une victime d'un réseau de prostitution**. Il y a eu un gros flottement sur le traitement de la situation. Pendant 4 jours la personne peut être renvoyée dans son pays et donc retomber dans les mains des personnes qui l'ont trafiquée. Là il y a une ambigüité à lever au niveau des instructions données à ces corps de police, entre réprimer ou protéger la victime.

➢ Ludovic Levasseur : Il est important en effet de parler également des petites plateformes, des aéroports internationaux, des petites zones d'attente où les équipes sont réduites, et où on n'est pas très bien outillé pour faire notre travail. Vous parlez d'une personne qui a déjà passé le cap de l'auto-reconnaissance comme victime. Il va falloir que la personne soit sortie de l'aéroport par la Police Aux Frontières etc. avant son réacheminement. On est dans une course contre la montre. C'est **compliqué parce que la personne hésite, ses motivations sont complexes, les intervenants sont multiples et l'intervalle de temps qui nous est imparti est court.**

➢ Thierry Dix-neuf : Il n'est pas facile de se faire entendre par les services locaux qui sont par ailleurs soumis à d'autres pressions, sur d'autres objectifs. On n'accepte pas de soutenir des interventions dans lesquels les victimes d'une situation de travail irrégulier ne sont pas considérées comme telles : on ne met pas la victime en garde à vue.

Denitsa Boeva : Experte principale à la commission nationale de lutte contre la traite en Bulgarie, au nom de la Commission, je voudrais parler du soutien énorme de la France à notre travail. La Commission européenne aussi nous soutiendra par la nomination d'un coordinateur. **Pour les pays d'origine, la coopération efficace avec les pays de destination est très importante: il s'agit non seulement d'opérations policières mais aussi d'opérations globales d'échanges d'informations ainsi que de prévention et de protection des victimes.** Prévention et répression doivent travailler main dans la main, parce qu'elles sont dépendantes l'une de l'autre. Le second point est sur l'identification. Il n'est pas seulement besoin de formation pour les spécialistes, mais c'est la société toute entière qui doit être sensibilisée pour voir quel est le problème et identifier les victimes. Un voisin voit très bien, il devrait témoigner.

➢ Olivier Peyroux : On s'est aperçu d'un mode de prévention efficace, lorsqu'on arrive à cibler localement les informations auprès des victimes potentielles. Et alors l'autre difficulté c'est de proposer des alternatives locales : lorsqu'on arrive à mettre en place l'accès à des formations professionnelles, des choses comme ça. **La meilleure prévention c'est de proposer autre chose pour limiter les risques liés à la migration.** Juste pour donner un exemple, les jeunes d'une ville de Roumanie partaient à 14/15 ans. Donc on a travaillé avec le collège pour qu'ils restent un peu plus longtemps, et on a réussi à les convaincre de terminer le lycée avant de partir. Ce n'est pas quelque chose contre la migration mais ils avaient les bagages scolaires pour ne pas tomber dans le piège de la traite.

Charlotte Morvan : De l'Association Contre la Prostitution des Enfants, je reviens sur l'exposé de Monsieur Levasseur. Vous êtes a priori aussi confronté à des personnes qui vont être victimes de traite mais qui n'ont pas encore réalisé le but de l'exploitation, il y a eu le transport mais l'infraction est en cours de réalisation. Ça pose la question de la nécessité de sensibiliser les personnes elles-mêmes. Y a-t-il des systèmes de pré-alerte ? Des bulletins d'informations dans plusieurs langues pour qu'elles-mêmes puissent s'identifier ?

➢ Ludovic Levasseur : Les documents écrits ne sont pas forcément le meilleur outil car la lecture n'est pas accessible à tout le monde. On privilégie la proximité et la discussion pour rehausser la personne dans l'idée du monde dans lequel elle vit. Mais on est effectivement en demande d'outils.

➢ Philippe Thélen : On a réalisé **un outil DVD pour sensibiliser les victimes potentielles de la traite, il y a une partie avec un guide pratique sur le phénomène de la traite en général, et une deuxième partie de clips qui comportent un message qui s'adresse directement aux victimes dans 10 langues différentes.** C'est gratuit, seuls les frais de port sont à la charge de l'acheteur.

➢ Elisabeth Moiron-Braud : Une petite précision juridique : **l'infraction juridique de la traite est constituée même si l'exploitation n'a pas encore eu lieu** puisque le texte dit bien « aux fins d'exploitation ». Si on prouve que les personnes ont été déplacées pour être exploitées, ça suffit.

AVIS ET ÉTUDE DE LA CNCDH :
LA TRAITE ET L'EXPLOITATION DES ETRES HUMAINS EN FRANCE

Martine Brousse, Vice-Présidente
de la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme (CNCDH)

Je vais réagir tout de suite à la question sur la traite et l'exploitation. La Commission s'est arrêtée sur cette question et l'étude que vous pourrez vous procurer titre « La traite et l'exploitation des êtres humains en France » parce que pour nous il est important de différencier les deux termes. Certes, au niveau français, l'infraction c'est la traite, et au niveau international nous avons plusieurs définitions qui permettent justement d'avoir des textes référents permettant de demander aujourd'hui au gouvernement français d'étudier l'infraction de l'exploitation. Parce que c'est vrai que quand on arrive dans le cadre d'un trafic, que l'on soit majeur ou mineur, on n'est pas encore forcément exploité. Ce qui est important, c'est de se dire que ces personnes vont être exploitées. **La CNCDH tient à dissocier ces deux infractions** et fait un certain nombre de propositions permettant de définir la traite et l'exploitation.

La Commission peut être saisie par un gouvernement sur un certain nombre de textes de loi. Elle s'autosaisit aussi très souvent. En 2002, le Haut Commissariat aux Droits de l'Homme des Nations Unies avait appelé les institutions nationales à travailler sur la traite et l'exploitation. En 2007, la CNCDH s'est saisie de cette question, avec comme Président du groupe de travail quelqu'un qui connaît bien la question, c'est le président d'honneur de l'association Primo Levi qui est aujourd'hui le président du CCEM, Monsieur Prévot. Le groupe de travail constitué autour de lui regroupe des experts, des juristes, des associations. La CNCDH a auditionné énormément de personnes de témoins. Elle a peigné le droit français en matière de traite, elle a fait toute une étude pour savoir quels textes permettaient de poursuivre les auteurs et quels textes pouvaient permettre de prendre des mesures en matière de prévention, par la formation qui aujourd'hui montre des carences énormes. **Les personnes - même encore non-exploitées - sont déjà des victimes**, elles ont voyagé dans des conditions épouvantables, elles sont seules, elles ne savent pas où aller, et souvent sont même maltraitées en détention en zone d'attente (la CNCDH continue de dénoncer la zone d'attente).

Le groupe de travail s'est articulé avec le travail d'une chercheuse, Johanne Vernier, parce que nous avons voulu un travail approfondi et une personne capable de prendre du recul, et nous avons un avis au gouvernement assez énorme (94 recommandations). Il répond à bon nombre de questions. **L'avis rappelle que la France a pris des engagements en ratifiant un certain nombre de textes internationaux.** Or l'étude que nous avons menée à ce jour montre qu'en fait nous ne sommes pas toujours en conformité avec les engagements pris. La Commission essaie de définir clairement la traite et le trafic, la traite et l'exploitation. Nous avons essayé de clarifier les dispositions pénales internes, pour une incrimination claire et précise de la traite, pour une incrimination claire et précise de l'exploitation. Nous avons voulu vraiment clarifier cette différence parce que ne s'arrêter qu'à la traite

des êtres humains, c'est noyer le poisson : qu'est ce qu'il a de plus difficile que de prouver qu'on arrive sur le territoire français parce qu'on a été victime d'un trafic ? C'est déjà tellement difficile de prouver que l'on est victime de prostitution, de prouver qu'on est victime d'exploitation domestique (cette jeune africaine traitée comme une clandestine) … imaginez des jeunes mineurs qui ont pris l'avion et qui arrivent autour des stades de foot de la Courneuve, de Boulogne sur Seine etc. ils sont victimes de trafic, mais ils n'ont pas été exploités, ils apparaissent donc en situation irrégulière, expulsables.

Nous avons fait aussi un certain nombre de propositions en matière législative, dont trois ou quatre recommandations sur l'identification des situations de traite. Nous avons pris le temps de nous arrêter sur les victimes. Je me rappelle de l'affaire d'une jeune chinoise mineure victime de prostitution, elle avait fini par parler, le proxénète est arrêté, et le procès arrive mais entre deux il y a eu l'instruction. Et l'instruction souvent c'est long. Et quand le procès arrive elle est majeure, elle n'a plus le droit à un administrateur ad hoc, à l'aide juridictionnelle, à l'avocat… elle était expulsable. Heureusement, elle a été accompagnée par des associations et elle a gagné. Merci de lire cette étude et ces recommandations, de nous transmettre vos avis, parce que la Commission souhaite suivre ses recommandations. Aujourd'hui, **nous n'avons pas de réponse du gouvernement, pas plus du ministère de la Justice, ni du Ministère de l'Intérieur**. Nous espérons avoir une réponse dans les semaines à venir et nous vous la transmettrons par les organisateurs de cette conférence.

PROTECTION ET RÉINSERTION
DES PERSONNES VICTIMES DE TRAITE DES ÊTRES HUMAINS EN FRANCE

Témoignage d'Adeline, ex-victime aidée par le Mouvement du Nid

Je suis arrivée en France d'une manière un peu compliquée, c'est quelqu'un qui m'a ramenée en France. Quelqu'un c'est-à-dire mes proxénètes. J'ai laissé ma fille qui avait 8 ans et demi à l'époque, je me suis dit : « il faut que j'aille, il faut que j'arrive à faire quelque chose pour me débrouiller avec elle ». Comme j'habitais chez ma sœur, je n'avais pas de maison, je n'avais pas de travail, **je n'avais rien, alors je me suis dit : « je pars juste pour 6 mois** et puis je rentre en Roumanie récupérer ma fille et avoir une vie normale ».

Ces gens qui m'ont ramenée ici, j'ai grandi avec, donc on se connaissait très très très bien, ils m'avaient beaucoup aidée en Roumanie, et ils aidaient aussi les autres filles, je m'en doute qu'ils faisaient exprès pour les attirer. **J'ai jamais pensé qu'ils vont me vendre, qu'ils vont me mettre à faire ce que je fais, à me prostituer, à me maltraiter, à me prendre l'argent**. Surtout je pensais beaucoup à ma fille, **ils m'ont toujours menacé par ça, qu'ils vont brûler la maison, qu'ils vont se venger, qu'ils prendre ma fille, la violer, lui faire je-ne-sais-pas-quoi.**

A un moment donné, on habitait cinq filles dans la même maison, avec le frère du proxénète évidemment, qui était là pour nous surveiller. Je buvais beaucoup parce que je ne supportais plus le fait que les gens me touchent, je ne supportais plus le fait que je suis une poubelle, je ne supportais plus le fait que les gens me payent pour qu'ils m'utilisent, je me suis dit : « il faut que je trouve une solution ». Pendant un an, je me suis prostituée et un jour je me suis dit : « Stop. Il faut que j'arrête ». **Il y avait plusieurs filles qui voulaient arrêter. Elles ne savaient pas comment, on n'avait pas de travail, on ne parlait pas la langue, pas de papiers, rien, ce n'était pas évident.** Mais on était plusieurs, alors la force elle était plus grande, parce qu'ensemble on a plus de force.

Deux monsieurs et une dame passaient tous les soirs avant que j'arrête, pendant 3 ou 4 mois, ça a duré un peu, surtout ils parlaient sur le fait de l'aide, qu'ils ont une association, qu'il faut qu'on s'en sorte, ils nous avaient laissé l'adresse, le numéro de téléphone. **Je n'ai pas pu trop parler dès le début parce que les proxénètes étaient derrière.**

En même temps il fallait qu'on fasse attention, parce que si quelqu'un de notre pays, qui parlait notre langue, qui vivait dans notre village - c'est petit notre village, on se connaissait tous - si eux étaient capables de faire ça, il fallait qu'on se méfie des gens qu'on ne connaît pas, peut-être qu'ils étaient capables de faire encore pire.

Après 2 ou 3 mois qu'ils passaient tous les soirs, tous les soirs, ils venaient on se faisait la bise, je commençais à sentir leur présence et leur souffrance, parce qu'ils souffraient, ça se voyait, surtout la femme, Marie-Claude, elle pleurait. Quand je suis arrivée à l'association, j'ai vu le nombre de filles, je me suis dit : « non, c'est pas possible, moi je croyais qu'il y avait que à Bagnolet, qu'il y avait que nous, les filles de l'est », et je me suis dit : « il n'y a pas que moi qui ait besoin d'aide ». Il y avait trois personnes, je me suis demandé comment ils allaient aider à s'en sortir tous ces gens ? Surtout à l'époque en 2001, il n'y avait que des filles, que des filles, que des filles. Comment ils vont faire pour leur trouver un travail, pour leur obtenir des papiers, pour leur apprendre à parler français ? Et tout ce qu'ils faisaient ensuite, chaque mercredi ils faisaient des repas, des petites choses entre nous,… **Ils ne nous ont jamais, jamais, jamais, mis à un niveau bas. J'ai toujours senti qu'ils me traitent à leur niveau.**

Il faut avoir du courage, malgré le fait que tu es isolée, **il faut être courageux pour s'en sortir. Mais c'est possible surtout quand on voit qu'il y a des gens qui veulent nous aider,** qu'on n'est pas toute seule.

Adeline vit aujourd'hui avec sa fille en région parisienne, elle est encadrante technique dans une entreprise d'insertion.

Philipe Thélen, coordinateur national du réseau Ac.Sé, Accueil Sécurisant,
dispositif national d'accueil et de protection des victimes de la traite des êtres humains

Le dispositif Ac.Sé est coordonné par l'association Accompagnement Lieux d'accueil Carrefour éducatif et social (ALC) créée en 1913, qui emploie 350 salariés, tous professionnels du secteur médico-social (CADA, centres maternels, foyers pour mineurs, CHRS, etc.) et puis un établissement d'accueil des personnes prostituées, à partir duquel a été créé ce **dispositif national, opérationnel depuis octobre 2002. Il est soutenu par la Direction Générale de la Cohésion Sociale et la Ville de Paris.** Ce dispositif a été créé en l'absence de toutes mesures légales en faveur des victimes à cette époque-là. Donc dans ce domaine, le secteur associatif anticipe le travail de l'État, qui finalement reconnaît ce travail puisqu'il nous cite dans le décret du 13 décembre 2007 et puis la circulaire du 5 février 2009 qui invite les services de l'État à orienter les personnes vers le dispositif lorsqu'il y a une nécessité d'éloignement géographique, et aussi de faire appel à son pôle ressource.

Le dispositif a accueilli et soutenu plus de 400 victimes depuis sa mise en place en février 2002, majoritairement des victimes d'exploitation sexuelle, pour les autres il s'agit d'exploitation domestique, de travail forcé ou de mariage forcé. **80% des victimes sont étrangères. 20% sont françaises**, ce qui montre encore une fois que la traite est aussi interne. Plus de 50% de ces victimes avaient entre 18 et 25 ans, presque exclusivement des femmes. Cette action vient en soutien aux actions des associations locales qui sont au quotidien avec les victimes. Le dispositif peut être sollicité par tout intervenant associatif ou institutionnel qui peut être en contact avec des victimes identifiées ou potentielles. Il s'adresse exclusivement aux victimes qui sont en situation de dangerosité là où elles sont et pour qui il y a une nécessité d'éloignement géographique pour les protéger. **Le principe de protection s'appuie sur cet impératif, sur la confidentialité du lieu où la personne va être accueillie, sur l'implication de la victime dans sa propre sécurité.** Le dispositif repose sur un réseau de 60 partenaires engagés sur 37 départements. En amont du dispositif on a des associations spécialisées qui apportent leur compétence, et en aval on a des centres d'hébergement qui accueillent et soutiennent les victimes dans le cadre d'une prise en charge globale. Pour ces centres d'hébergement, la traite n'est pas la problématique principale concernant le public qu'ils accueillent, ce sont des personnes en difficultés sociales. **Les victimes sont accueillies de manière banalisée, elles n'arrivent pas avec une étiquette victime de la traite mais chaque établissement a un référent Ac.Sé, qui est responsable de l'accompagnement des victimes de la traite qui sont accueillies.**

La coordination nationale est constituée de 3 personnes, gérée par ALC qui agit en tant que tête de réseau, elle centralise et gère tous les signalements, toutes les demandes à partir du **numéro d'accueil national : 0825 009 907,** elle organise des formations pour les partenaires en suivant l'évolution des dispositions légales, en favorisant l'échange des expériences et bonnes pratiques, par des publications et un site internet très bien documenté. Ac.Sé propose des formations et implique ses partenaires dans des programmes européens. **Il y a aussi un comité de pilotage impliquant tous les services de l'État concernés par la problématique de la traite des êtres**

humains, les ministères, la ville de Paris, la FNARS, les Directions Départementales de la Cohésion Sociale, la coordination du dispositif Ac.Sé. Il met en lien l'action de terrain avec les services de l'État au niveau du ministère, pour faire remonter les difficultés qu'ont les victimes à être reconnues. Il a été pendant longtemps la seule instance nationale abordant la question de la traite des êtres humains dans la régularité. **Mais suite à la réorganisation de la Direction Générale de la Cohésion Sociale, le comité de pilotage ne s'est plus réuni depuis un an.** Ce qui est un peu paradoxal quand la CNCDH publie des recommandations, un rapport, qu'un plan national est en pleine élaboration.

Comment orienter une personne vers le dispositif Ac.Sé ? On n'intervient pas dans l'urgence, nous demandons que l'intervenant qui contacte puisse gérer les besoins immédiats et primaires et éventuellement qu'il puisse gérer l'attente d'un accueil sur une courte durée, pour effectuer l'évaluation de la situation et des risques, s'assurer que la personne est prête à assumer les contraintes liées à ce départ en renonçant à entretenir tout lien direct avec des tiers qui pourraient identifier sa nouvelle résidence, accepter l'isolement inhérent à cette situation, l'informer sur les contraintes liées à un mode de vie en centres d'hébergement et connaître ce qu'elle envisage comme perspective d'avenir : rentrer dans le pays d'origine ou rester en France. La coordination pourra soutenir cette évaluation si nécessaire. Après validation de la demande, on fournit une réponse en 48h, la coordination met en relation l'association d'où provient la demande et le centre d'accueil et entre eux seront déterminés les modalités, notamment la date de l'accueil, les conditions d'accompagnement, etc. Les personnes doivent être accompagnées, pour rassurer la personne et établir un lien direct entre les deux structures. Le dispositif prend en charge les frais d'accompagnement. Le soutien doit amener la personne à retrouver une vie autonome et avoir la faculté de faire des choix par et pour elle-même. On verse une aide forfaitaire de 350 euros. **La sortie du dispositif peut intervenir après quelques mois ou plusieurs années.** Les personnes souvent s'installent dans la région où elles ont été orientées, ce qui constitue, il me semble, un indicateur de pertinence et de réussite, elles peuvent continuer à bénéficier d'un accompagnement social mais cette fois dans le cadre du droit commun.

Pour rester dans le cadre du thème du colloque, le dispositif Ac.Sé pose le principe de la coopération entre les acteurs comme une nécessité et n'a cessé de le promouvoir : mise en réseau de partenaires, mutualisation des ressources, comité de pilotage, publications d'outils sur le phénomène et ses différents aspects, sur le cadre légal, sur l'identification. **La lutte contre la traite ne peut se concevoir sans une coopération efficace, qui ne peut se faire que sur la base d'objectifs communs clairement définis, elle suppose que tous les protagonistes aient une bonne connaissance de ce chacun peut apporter dans la limite de la mission qui lui est impartie. Mais l'élément essentiel que nous devons tous garder à l'esprit c'est le sens de cette coopération et au service de qui elle est mise en place. La coopération est d'autant plus essentielle que les victimes font l'objet d'une atteinte grave à leurs droits élémentaires et qu'elles doivent pouvoir bénéficier d'un soutien inconditionnel.**

On a publié tout récemment un guide pour les parents « Mon enfant est resté au pays », c'est une des préoccupations majeures des victimes de la traite mais aussi des migrants en général. Les parents partent, ils confient leurs enfants parfois sans préparation, et c'est souvent assez difficile. Il y a également une étude FEEDBACK sur le dispositif d'aide aux victimes, par les personnes qui en ont bénéficié.

Nagham Hriech Wahabi, psychologue clinicienne
et directrice de l'association Esclavage Tolérance Zéro

Nous accueillons les personnes victimes d'exploitation domestique, de travail forcé et de mariage forcé à fins d'exploitation, ce qui représente une minorité dans les formes d'exploitation, entre 15 et 20%. Parmi les personnes que nous accueillons, 30% sont arrivées sur le territoire français mineures, et 80% des personnes que nous accueillons sont originaires du continent africain, c'est une autre problématique que les exemples vus ce matin et d'autres difficultés pour le travail avec le pays d'origine. La prise en charge est sociale, administrative, juridique et avec une orientation vers des lieux de soin, et puis une autre dimension, plutôt spécifique, c'est une dimension psychologique et à travers des **ateliers : création et culture générale**. Ça peut paraître futile quand on voit la précarité dans laquelle se trouvent les personnes, mais ça nous a semblé être **une nécessité, parce que les personnes que nous accueillons avaient des amplitudes de travail énormes, et à la sortie du lieu d'exploitation elles se retrouvent dans une certaine forme d'oisiveté avec des situations administratives qui ne leur permettent pas d'avoir accès à des formations ou de travailler.** Ces ateliers ont pour vocation de proposer des temps où ne pas être en errance, et puis de venir convoquer une scène dont elles ont été privées : la scène du rêve et de l'imaginaire essentielle à tous les êtres humains, ça a **des effets très bénéfiques sur la capacité à construire et à être en relation avec l'autre**.

Pierre Levené : Ce matin on avait un capitaine de gendarmerie qui disait qu'il ne parvenait pas à sauver les personnes victimes d'esclavage domestique en vertu du principe de l'inviolabilité du domicile en France. Comment faites-vous pour sortir les personnes de leur enfermement ?

➢ Nagham Hriech : C'est une difficulté pour nous aussi, même si nous n'avons pas les mêmes outils que les services de police. Il se trouve que les personnes peuvent être en situation d'esclavage parfois pendant dix ans. Nous n'allons pas sur les lieux d'exploitation, mais il y a un réseau de solidarité, les gens se regardent malgré tout, et nous recevons énormément de **signalements de la part du voisinage**, un membre de la famille resté au pays qui s'inquiète de ne pas recevoir de nouvelles, les services sociaux étonnés de la présence d'un enfant non scolarisé. On a **beaucoup de situations d'exploitation intrafamiliale, ou intracommunautaire, et de toutes les classes sociales, du directeur de clinique à la famille qui ne vit que des prestations sociales.** C'est surtout un système de signalement parce que c'est une exploitation qui se déroule dans le cadre privé, où ses allées et venues sont contrôlées.

La question de l'identification se fait à ETZ par le récit de vie : on cherche les indices qui nous feront statuer sur le statut de victime ou non, soit on l'accueille soit on l'envoie vers des structures plus adaptées. Nous accueillons environ 10% des personnes que nous recevons. **C'est un temps extrêmement long, et qui se répète pour la victime : à l'association, auprès de la préfecture, de la police** (90% des personnes souhaitent déposer plainte). C'est un temps très lourd, qui s'apparente à une forme d'expertise, on cherche des preuves, parce qu'on

ne peut pas prendre le risque de faire des identifications à la légère, parce que c'est le début d'une histoire extrêmement douloureuse pour la personne victime. **La fuite du lieu d'exploitation, c'est un nouveau départ mais le début d'une histoire très difficile, un temps de rupture, d'isolement avec de l'injonction au témoignage, l'obligation de se livrer, de donner des détails précis.** Cet outil de la mise en récit est très important : on va passer d'une description factuelle, évènementielle à une histoire singulière, où la personne se raconte. Du fait de la violence et de la brutalité de l'histoire, au début c'est : ils ont fait ça puis à la fin : ils m'ont fait ça. A travers quelle grille on reçoit ce récit ?

Ce qui est déconstruit, c'est la relation de confiance à l'autre. La traite des êtres humains, ce n'est pas juste un état, c'est tout un processus à l'œuvre qui est celui de la déshumanisation, qui tend à exclure la personne de la communauté des humains : toute la relation à l'autre va devenir un rapport de force, de peur, de soumission … ces choses perdurent par la suite. L'exploiteur s'insinue en sauveur et en créateur. Ces deux aspects sont très importants : il arrive en situation de crise, de détresse, il promet des conditions de vie meilleures, il vient sauver et créer : il va avoir un pouvoir fondamental sur la personne exploitée : c'est le pouvoir de nomination, et il va venir attaquer la filiation, la capacité à venir s'inscrire dans une histoire, avec toute la **dimension d'Anomination - A privatif - à travers la confiscation ou la modification des documents d'identité. Appeler la personne avec un autre nom, ou ne pas l'appeler du tout. C'est Lacan qui parlait de « n'hommer » : en ne nommant plus, l'exploiteur enlève la capacité de faire partie de la communauté des hommes, d'être le semblable**.

C'est l'histoire d'une jeune femme marocaine, qui a quitté le Maroc à 13 ans pour fuir un mariage que son père avait organisé avec un homme beaucoup plus âgé qu'elle, et avec l'aide de sa mère, elle est partie avec sa tante en France. Samia se retrouve en France, sa tante lui fait une coupe de cheveux qui ressemble à celle de sa fille, pour qu'elle puisse utiliser les papiers d'identité de sa fille, elle lui apprend une ou deux phrases pour passer la frontière.

Une traversée inaugurale, une marche dans la nuit sur des rochers, elle suit quelqu'un, elles sont plusieurs très jeunes filles, elle se retrouve en France chez sa tante, elle est très vite en situation d'esclavage domestique, elle est réveillée la nuit pour faire tout ce qu'on lui demande, elle est abusée sexuellement par son cousin, elle n'a pas le droit de sortir, ni de parler, ni de regarder par la fenêtre. Ça dure 4 ans, puis elle est envoyée chez d'autres membres dans la famille, sur un lieu de travail, elle n'est pas payée, elle vit des scènes d'humiliation, lorsque sa cousine croit qu'elle a fait une erreur de caisse, elle la déshabille et la fouille dans la boutique devant son conjoint. Elle a 19 ans, elle fuit, elle rencontre un homme et va être très maltraitée, elle va prendre des drogues, elle fera une tentative de suicide, puis deux, et elle rencontre une assistante sociale qui va se poser des questions et faire un signalement. C'est une jeune femme qui a très peur, qu'on a accueillie dans le cadre du dispositif Ac.Sé, elle a donc pu avoir une référente.

Elle est face à cet impossible de la relation à l'autre, elle ne pouvait pas s'inscrire dans une filiation puisqu'elle est en rupture totale avec cette famille qui d'une certaine manière l'a envoyée en France. Elle cherche des solutions à travers les addictions, et puis en voulant donner ses organes : elle voulait donner **ce corps marchandise, dont elle a été dépossédée**. Elle est en réinsertion professionnelle maintenant, mais c'est difficile de s'inscrire dans le tissu social quand il y a quelque chose comme ça qui a été attaqué, dans le rapport hiérarchique, dans le fait d'être payé. Ça se passait très mal avec son patron, elle a été en situation de rencontrer un travailleur sans papier exploité par son patron. Elle voulait dire que son patron l'exploitait, et elle disait **« il me squatte, j'en peux plus, il me squatte »**, il y a quelque chose ici du côté de ce corps investi par l'autre, objet de l'autre, et dont elle n'arrive pas à sortir. C'est à la personne de se reconstruire avec les outils qu'on lui propose.

Je voulais donner cette parole aux victimes parce que ce sont elles qui sont le centre de l'évolution de la connaissance, de la sensibilisation autour de la traite des êtres humains, parce que c'est quand même **un courage très fort et un engagement très fort que d'œuvrer dans le sens d'une réparation pour soi, de déposer plainte contre sa famille, d'être en rupture totale.** C'est un engagement et un renoncement très fort.

Michèle Gillet,
bénévole chargée de l'insertion professionnelle au Comité Contre l'Esclavage Moderne

J'ai suivi sur l'année 2010 une quinzaine de femmes, 9 ont un emploi chez des particuliers, dans un commerce alimentaire, dans la restauration, de l'aide à domicile ou du service aux personnes âgées… 2 sont en formation, 1 vient de terminer son CDD dans la restauration, 3 sont en recherche d'emploi. Au niveau de la qualification, 3 ont un diplôme de qualification niveau infra-bac, bac, 3 ont un diplôme obtenu dans leur pays, il n'y a pas d'équivalence dans les diplômes.

Lorsque je rencontre une personne pour la première fois une personne, je vais dresser un bilan sur sa formation initiale, les langues, ses expériences professionnelles en France ou dans le pays d'origine, je fais une analyse des compétences transférables, puis je m'inquiète de la durée du titre de séjour, qui va de 3 mois à 6 mois, 1 an renouvelable. Parce que sur les courtes durées, il n'y a pas de formations diplomantes, je fais un compte rendu des freins (les problèmes d'hébergement, le manque de moyens financiers, les problèmes de santé, de langue, parfois d'instabilité psychologique…), j'écris des préconisations : par quoi commencer ? Parfois c'est directement de l'aide à la recherche d'emploi, j'oriente sur les sites spécialisés, vers les missions locales, les sessions de recrutement et information collectives à la maison de l'emploi, j'aide à la rédaction du CV et de la lettre motivation. Les conclusions de ce premier entretien (1h30 à 2h) sont remises à l'assistante sociale et à la personne intéressée.

Les freins auxquels je suis confrontée : peu de maîtrise de la langue française, parfois aucune scolarisation, pas de reconnaissance des diplômes étrangers (qui produit des situations dans lesquelles une médecin moldave avec expérience a le droit de pratiquer en France comme aide soignante), les problèmes liés à la durée du titre de séjour, des difficultés dans l'accomplissement des démarches administratives (actions parcellaires, lentes, non soutenues, peu de structuration du temps, personnes dans l'oisiveté – isolement social, difficulté de s'organiser, pas d'agenda pour marquer les rendez-vous, difficulté à maintenir une constance dans les engagements, des appréhensions à entrer en formation, manque d'informations sur les métiers).

Ce qui est indispensable pour être efficace, c'est de fonctionner en réseau avec les entreprises d'insertion professionnelle. C'est indispensable de se faire connaître pour mieux se coordonner. **Il faut favoriser les projets d'insertion globale. Cela a beaucoup plus de sens** que de faire un cours de français, un cours d'ateliers artistique, un cours d'internet mais non structuré… Il y a des dispositifs très intéressants à connaître comme les passerelles linguistiques pour l'emploi de la Mairie de Paris, les centres sociaux mais le problème c'est qu'ils sont sectorisés. **Il faut de la disponibilité, de l'anticipation et surtout un engament sur la durée.**

Pour les insertions professionnelles construites depuis cette année, 3 ont abouti avec succès : une travaille comme serveuse dans un restaurant de cuisine traditionnelle, une autre a obtenu un CDI de cuisinière dans un

restaurant japonais, la troisième a obtenu un remplacement comme agent polyvalent dans une maison de retraite, qui a vraiment conscience de la situation non qualifiée de cette personne.

ELEMENTS DE DEBAT :

Pierre Levené : Au-delà du simple apprentissage d'un métier, la réinsertion professionnelle ne peut fonctionner que si on s'occupe de la personne dans son intégrité et qu'on la met en confiance.

Stéphanie Selle : Directrice de l'association Planète enfants, qui travaille sur la réinsertion de jeunes filles victimes d'exploitation au Népal. Les difficultés de reconstruction sont un peu les mêmes. Je me demande dans quelle mesure les victimes arrivent à obtenir réparation en France ?

➢ Nagham Hriech : La réparation c'est dans le registre de l'indemnisation. En psychanalyse, la réparation existe mais finalement, c'est peut être un leurre et de toute façon, on le voit, la satisfaction à l'issue du procès n'est jamais à la hauteur de ce qui a été vécu. En France on a ce système qui permet d'aller vers la compensation, et c'est bien, mais il ne faut pas espérer réparer ce qui a été brisé avec une compensation financière.

Autre question : Des contacts existent-ils entre les services des États d'origine et de destination pour que le suivi commencé en France puisse être poursuivi dans le pays d'origine?

➢ Philippe Thélen : D'abord il faut savoir que le retour au pays est marginal, la plupart des personnes souhaitent rester en France. **Pour préparer un retour dans les conditions les plus sûres possibles, il faut s'assurer de la situation qui attend la personne à son arrivée. Il faut faire l'évaluation des risques avec elle mais en ayant conscience des limites de sa connaissance des risques, et c'est pourquoi c'est aussi important de travailler en partenariat avec des associations ou des institutionnels dans le pays d'origine**. Les associations essaient de passer le relai à des associations sur place, et entre institutions des clauses sont parfois prévues dans les accords bilatéraux.

Hélène Paillard : Est-ce que dans la réinsertion des personnes victimes de traite, vous avez des appuis des services publics ?

➢ Michèle Gillet : Non, il n'y a pas d'aide. Le pôle emploi travaille sur la masse, ce n'est pas la peine de rencontrer un conseiller de base parce qu'il n'a pas le temps. Dans les missions locales, j'ai l'impression de marcher sur les pieds et chaque fois j'ai besoin de prouver que je suis une professionnelle. La meilleure coopération c'est avec les associations et les centres de formation. Il y a des programmes d'État, soit ça convient, soit non, donc je suis obligée d'avoir toute une recherche sur les dispositifs qui existent, ne pas manquer les délais.

Denitsa Boeva : Y a-t-il un centre en France qui coordonne les activités sur le territoire français quand il y a un signalement ?

Tania Sagastume : D'ECPAT France, ma question porte également sur la hotline d'Ac.Sé. La traite, c'est une somme de parcours individuels, mais qui devient un problème social, qui ne concerne pas que la France, mais aussi le reste de l'Europe. Y a-t-il un numéro européen ?

➢ Philippe Thélen : En l'absence d'autres contacts avec une association française, oui le dispositif Ac.Sé peut jouer ce rôle et recueillir le signalement d'une personne à l'étranger. On a eu une jeune femme en France, sa sœur en Pologne était victime d'exploitation sexuelle, on a pris contact avec la Strada qui travaille là-bas, et la personne a été sortie de sa situation.

➢ Nagham Hriech : Nous, on travaille aussi beaucoup avec les ambassades françaises dans les pays d'origine. Les familles qui s'inquiètent de ne pas avoir de nouvelles de la personne en France s'adressent à l'ambassade de France, qui leur transmet les coordonnées de ETZ.

Catalina Chendea : Je suis persuadée que nos ministères des affaires étrangères collaborent très bien mais il faut rappeler que nous avons un traité bilatéral avec la France pour la reconnaissance des diplômes pour tous les ressortissants roumains. Il faut se mettre en relation avec notre ministère pour savoir le parcours de la personne.

➢ Michèle Gillet : Quand un médecin psychiatre moldave n'a obtenu qu'une autorisation de travail comme aide soignante, on s'est adressé à l'ambassade de Roumanie en Moldavie pour avoir une équivalence moldave-roumain puis après une équivalence vers la France.

Gabriela Chiroiu : Je suis de Caritas Bucarest, on parle des services complexes que vous proposez aux victimes. En Roumanie on ne trouve pas de financement de ces services, parce qu'il n'y a d'institutions d'État qui puissent nous accorder des aides financières et les lignes de financement européens ne sont pas destinées à ce type de service. Comment faites-vous ?

➢ Philippe Thélen : En parlant de réduction budgétaire, en France aujourd'hui on est touché par la crise et même sans la crise, on réduit les budgets sociaux. Aujourd'hui, même si la protection des victimes s'appuie sur le réseau associatif français, les moyens sont en réduction et aujourd'hui on a au moins trois associations dans trois villes différentes qui vont bientôt devoir cesser leurs activités par manque de financement.

PROTECTION ET RÉINSERTION DES PERSONNES VICTIMES
DE TRAITE DES ETRES HUMAINS EN EUROPE.
DISPOSITIFS EUROPÉENS DE LUTTE CONTRE LA TRAITE DES ETRES HUMAINS

Pierre Levené : Nous avons la chance d'avoir aujourd'hui nos partenaires de Bulgarie et Roumanie, qui sont présents dans le cadre d'un projet cofinancé par l'Union Européenne sur le développement de mécanismes transnationaux sur la lutte contre la traite des êtres humains. Ils vont partager leur expérience de réinsertion des personnes victimes de la traite des êtres humains. Quelle est votre implication et quels sont vos défis dans cette lutte avec à chaque fois deux points de vue : celui de l'association de terrain et celui du gouvernement ?

Denitsa Boeva : La Commission nationale de lutte contre la traite des êtres humains en Bulgarie, même si c'est une institution gouvernementale, travaille surtout en coopération avec des ONG, comme Caritas Ruse. Nous allons montrer la complémentarité des efforts des ONG et du gouvernement.

L'institution que je représente, la Commission nationale de lutte contre la traite des êtres humains est rattachée administrativement au Conseil des Ministres, dirigée par le premier ministre et le ministère des affaires étrangères. Ils se réunissent 3 fois par an pour décider des orientations stratégiques. Cette commission est dirigée par un Secrétariat, dont je fais partie, et compte 10 experts, qui coordonnent de manière opérationnelle les programmes de lutte contre la traite des êtres humains. Des commissions régionales développent les politiques au niveau local dans les communes à risques. De cette manière, nous engageons les autorités locales à résoudre le problème. La Commission nationale crée des centres d'information auprès de ces commissions locales pour sensibiliser la population : Comment se protéger et comment réagir ? **Nous coordonnons aussi les centres d'accueil. Nous travaillons sur la prévention au niveau national, nous avons un registre des ONG locales qui travaillent dans ce domaine et c'est un moyen de coopération quand il faut orienter les victimes.**

En ce qui concerne la protection, la législation bulgare différencie les enfants des adultes. Pour les enfants, dès qu'il y a des doutes sur une situation de traite, il y a une identification de l'enfant en tant que victime pour qu'il puisse bénéficier de tous les droits qui leur sont donnés par l'État. Depuis 2005, un mécanisme national oriente les enfants victimes, prévoit accompagnement, transport, accueil. Il existe en Bulgarie 10 centres pour des enfants qui ont été victimes de violences. Y sont présents des spécialistes, des soins médicaux, les enfants vont à l'école, ils bénéficient d'un soutien psychologique. Les spécialistes travaillent avec **les parents, qui constituent un groupe cible très important dans la chaîne de soutien des enfants victimes de la traite**. En ce qui concerne les adultes : cette année, à la fin novembre, la Commission nationale va adopter le mécanisme national de réorientation des victimes. Il s'agit d'un forum qui décrit les démarches et institutions qui s'occupent du trafic. Il est intéressant de noter que la Roumanie et la Bulgarie font partie d'un mécanisme transnational qui décrit ces démarches mais dans un aspect plus global auprès des partenaires de ce projet, 14 pays de l'Union Européenne. **Il est très important que chaque pays ait son centre de contact en cas de trafic international. En Bulgarie**

c'est la commission nationale de lutte contre la traite des êtres humains auprès de laquelle n'importe qui peut s'adresser. Même quand la commission nationale est incompétente, elle peut transmettre aux organes compétents. Jusqu'en 2009, seulement les ONG et les Organisations Internationales pouvaient travailler dans ce domaine dans le pays. Jusqu'en 2007 beaucoup d'argent a été orienté vers ces projets. **Après l'adhésion, beaucoup de donateurs se sont retirés et donc aujourd'hui beaucoup d'ONG ont vu leurs fonds arrêtés et ils ont besoin d'être financés par d'autres moyens.** Ici, on a fait un pas en avant et on a un système de placement des victimes qui est exclusivement financé par la Commission. Malheureusement il ne s'agit que d'un seul centre.

Joana Terzieva : Je vais être très brève pour parler des ONG en Bulgarie avec lesquelles nous travaillons. Après 2007, une nouveauté a vraiment commencé pour les ONG, nos donateurs se sont retirés, les ONG ont été obligées de chercher des dons en Bulgarie. La coopération avec les institutions a rendu cela possible. Lorsque nous parlons de victimes de traite qui viennent / reviennent en Bulgarie, il est très important de savoir d'où exactement elles viennent. Depuis 15 ans, il y a une migration des jeunes des petits villages vers les villes. Ainsi, on est arrivé à cette exploitation à l'étranger parce que lorsque en France vous identifiez une victime bulgare, vous voulez l'aider à rentrer, il est important de comprendre que les défis qu'elle va traverser dépendent de l'endroit où elle va atterrir. **Lorsque la personne doit rentrer dans un petit village, l'intégration est très difficile : la réalité est telle qu'il n'y pas d'infrastructures, pas de possibilité de trouver du travail**.

En Bulgarie nous avons beaucoup de centres de crise, et ils arrivent à aider lors du retour et un défi est le besoin de créer des programmes de long terme car ce sont nos compatriotes, ils rentrent pour y vivre. Ils ne sont pas de passage, on ne va pas les renvoyer ailleurs. C'est le grand défi du pays. Il faut créer des infrastructures, des programmes de réinsertion, des possibilités de financement de formations. **Il faut inclure la société, qui n'était pas très au courant jusqu' à maintenant**. La société civile commence à devenir bien développée donc le souci c'est surtout pour les villages.

Pour conclure, je souhaiterais mettre l'accent sur **le besoin de mieux coopérer entre les pays d'origine et de destination.** Parce que dans certains cas, une ONG française renvoie une personne en Bulgarie, mais sur place personne n'est au courant, personne ne l'accueille, alors elle retombe de nouveau dans le trafic. C'est peut être pas la bonne solution. Il faut se tendre la main et s'unir !!!

Dumitru Licsandru : Tout d'abord, la traite a touché la Roumanie en décembre 1989, après la chute du régime. Malheureusement de nombreux facteurs ont contribué au développement de ce phénomène, notamment les conflits en ex-Yougoslavie à nos frontières, une situation économique particulièrement défavorable pour les citoyens de Roumanie à l'époque, et puis une ouverture brusque des frontières après une période longue de fermeture. En Roumanie il y a toujours ce mirage de l'Ouest qui est l'accomplissement de rêves. Un grand nombre de Roumains qui n'avaient pas l'expérience de voyages à l'étranger, se sont fiés à des personnes qui n'avaient

pas toujours de bonnes intentions. Les ONG, avec le soutien d'organisations internationales et du gouvernement, ont commencé à agir.

Depuis 2000 on est rentré dans un système normal de lutte contre la traite. La Roumanie a ratifié les conventions internationales et le protocole de Palerme. Il existe un système national, il y a des institutions spécialisées dans certaines régions du pays, des institutions de prévention, de lutte, de réinsertion, qui devraient être renforcées. On doit partager le travail de lutte contre la traite des êtres humains entre le ministère du travail, le ministère de l'éducation, l'agence roumaine pour l'emploi et l'agence roumaine contre la traite. Cette agence a été lancée en 2006 pour assurer la cohérence des autres trois institutions. En Roumanie on dit que quand on ne veut pas résoudre un problème on crée une Commission ! Et bien, cette agence vise à rendre permanente une commission interministérielle. En ce qui concerne le cadre normatif, il faudrait mentionner le mécanisme national d'identification, d'évaluation de la situation de la victime, et d'orientation des victimes de la traite. A ce moment là, on prend la décision la plus favorable à la victime. Si elle a interrompu ses études, on prend la décision qu'elle continue ses études et on utilise le programme Deuxième chance. Si on parle d'orientation professionnelle, l'agence pour l'emploi décide quel est le parcours d'insertion meilleur pour la victime. On a le programme d'intérêt national pour l'amélioration de l'assistance des victimes. Par ce programme, pour la première fois l'agence et le ministère ont créé une ligne budgétaire pour l'octroi de fonds pour les ONG. Nous avons réussi en 2009 à offrir des bourses pour 350 personnes accompagnées par les ONG. En ce qui concerne l'assistance aux victimes, après une évaluation avec les ONG, on a constaté que l'assistance était très variable d'une ONG à l'autre. Donc on a défini ensemble des critères d'évaluation validés par le gouvernement, pour l'amélioration de la qualité de l'assistance aux victimes. Ces critères ont permis de sélectionner les meilleurs ONG pour les bourses.

Je vais conclure en mentionnant la compensation des dommages des victimes. La Roumanie, avec le soutien de l'ambassade des USA et de la Hollande, a mis en place **un programme pour que les victimes qui portent plainte soient soutenues par les instances et bénéficient d'un soutien psychologique**. Le taux d'abandon des témoins au cours de la procédure a beaucoup décru, et aujourd'hui beaucoup plus de victimes ont pu avoir des compensations après les procès.

Gabriela Chiroiu : Je vais essayer de compléter la vision de l'État par mon point de vue d'ONG. On a grandi ensemble avec l'agence, depuis ses débuts. L'insertion sociale est un grand défi, comme le défi de la traite. Les victimes perdent leur dignité, leur relation avec l'environnement, avec leur famille souvent. **La réinsertion est un processus très long.** Entre le moment de rupture brutale et le retour à une situation normale, il peut y avoir un grand laps de temps, avec beaucoup d'étapes. **D'où l'importance du suivi de tout ce processus.** Les victimes arrivent dans d'autres pays de destination. Comment les aider à leur retour ? Notre chance était d'avoir des coopérations étroites avec les pays de destination, le réseau Caritas a été essentiel pour les échanges d'expériences et de bonnes pratiques, et donc pour améliorer la qualité des services offerts. On est membres de COATNET, coalition chrétienne contre la traite des êtres humains, qui a une plateforme de bonnes pratiques et

d'information, et un but pratique : si une organisation membre identifie une victime dans son pays et a besoin d'en savoir plus pour son rapatriement par exemple, les informations circulent très bien.

Qu'est ce que la réinsertion sociale ? C'est la préparation sur les plans social, psychique, professionnel, à rentrer dans une activité et vie normale. Mais ça n'est pas le seul élément, il y a aussi une société qui doit accueillir la personne, l'accepter, la valoriser. Parce que la cause de la traite, c'est la dévalorisation. Donc il faut préparer la société, c'est notre travail. **Comment faire pour que la société accepte sans juger, sans stigmatiser, sans créer des souffrances qui risquent de faire retomber la personne dans le trafic?** Parce que ces personnes, même si elles sont très fortes, si elles sont à nouveau rejetées, seront d'autant plus vulnérables. C'est la quadrature du cercle, c'est pourquoi on essaye de faire des campagnes, on ne s'adresse pas seulement au groupe vulnérable mais à tout le public qui doit être prêt à réagir pour identifier les victimes et pour que le mal ne se répète pas.

De notre point de vue, **une campagne de prévention a pour but que chaque personne puisse reconnaître une situation de traite et sache au moins à qui s'adresser.** La réinsertion sociale est un défi pour la Roumanie, et c'est un point très important de la stratégie nationale de lutte dans les 5 prochaines années. Malheureusement on est confronté à beaucoup de difficultés, la crise, le manque d'opportunités. **Dans les zones rurales les chances sont minimes, et on a un seuil de pauvreté à la limite de la décence. Et tout cela participe du phénomène.**

Muriann O Briain, groupe d'experts de la Commission Européenne :

L'Union Européenne s'occupe des questions du trafic des êtres humains pour les raisons suivantes:

- **Les États Membres ont signé ou ratifié la Convention contre le Crime Organisé et le Protocole contre la traite des êtres humains de Palerme**. Les États membres ont pris des engagements juridiques là-dessus.
- On est concerné par la déformation des marchés de l'emploi dans les États membres. Les victimes de la traite sont exploitées dans la mendicité ou dans un domaine où travail est mal payé et peu contrôlé.
- Notre contrôle sur nos politiques de migration est remis en question par la traite. Souvent les victimes se présentent en tant que candidates d'un statut de réfugié cherchant la protection du système d'asile.
- **La traite des êtres humains est une forme moderne de l'esclavage et un abus des droits de l'homme.**

Qu'est ce que l'Union Européenne fait pour répondre à ces défis? Les États membres ont été encouragés à entreprendre des actions pour combattre la traite, à travailler en coordination les uns avec les autres, à améliorer leur législation, à établir des systèmes nationaux de coordination entre les services et les ministères, et à établir un système de références pour identifier et protéger les victimes. **L'Union Européenne a encouragé les États**

membres à harmoniser leur législation et systèmes d'enquête pour mieux travailler avec les autres États membres, et faire des échanges d'expertise. L'Union Européenne a concrétisé un Plan d'Action contre la Traite des êtres humains. Elle a nommé un Groupe d'Experts pour donner son avis à la Commission, suite à la Déclaration de Bruxelles de Septembre 2002. En 2002 la Commission a pris une Décision Cadre concernant la prévention de la traite et la protection des victimes.

Actuellement l'Union Européenne travaille sur plusieurs pistes pour combattre le phénomène:

- D'abord, des négociations pour une Directive nouvelle sont en cours devant le Parlement européen et le Conseil des Ministres. Ce nouvel instrument **augmentera l'harmonisation des systèmes juridiques dans les États membres. Il contient une définition qui suit la définition dans le Protocole de Palerme, mais va au-delà pour être plus concret et plus global.** La directive prévoit des sanctions plus sévères que celles de la Décision Cadre de 2002, avec des niveaux précis. Elle contient une clause de juridiction extraterritoriale plus large que la juridiction actuelle dans la plupart des États membres. Elle met en place des mécanismes d'identification des victimes et d'assistance aux victimes, surtout des mesures de protection en faveur des victimes mineures.

- L'Union s'adresse aussi à la dimension extérieure du phénomène, en dialogue avec les pays tiers. En 2005 le Conseil a approuvé une stratégie dans le domaine de la justice et des affaires intérieures pour améliorer la coopération et la coordination des actions avec les pays tiers contre la traite. Elle prévoit des associations entre des États membres, des États non-membres, des régions, et des organisations internationales.

- La Commission a établi un réseau informel entre les Rapporteurs Nationaux (ou de mécanismes équivalents) pour dialoguer entre eux, et pour échanger des idées et des informations, pour que ces mécanismes soient éventuellement mieux placés pour agir dans leurs pays individuels.

- Et avec une proposition dynamique, **la Commission est en train d'établir le bureau d'un Coordinateur contre la Traite des Êtres Humains. Cette personne fournira une orientation stratégique pour l'UE dans le domaine, et on envisage une meilleure coordination et une direction plus ferme pour les États membres, et une dynamique centrale au sein de l'Union.**

Les barrières au progrès que notre Groupe a identifiées sont les suivantes:

- **Il manque des indicateurs universellement acceptables pour identifier les victimes de la traite**. Il faudra un débat entre tous les États membres et un accord commun sur une liste d'indicateurs clés.

- **L'assistance offerte aux victimes en forme d'un permis de séjour est conditionnelle; elle dépend de la coopération de la victime avec les autorités juridiques. Cette assistance ne prend pas toujours en compte les conséquences pour la victime de sa coopération. Nous sommes convaincus que l'assistance doit être sans conditions pour être efficace.**

- En général dans les États membres, l'assistance offerte aux victimes est insuffisante, et ne prend pas en compte leur statut de victime d'un crime.

- En général, le nombre de poursuites judiciaire est faible. On s'aperçoit que la plupart du temps, **les trafiquants sont poursuivis pour d'autres incriminations que pour le crime de la traite** – on les poursuit pour la prostitution, la mendicité forcée, l'exploitation des autres, le viol, des faux documents, etc. Le système judiciaire ne comprend pas encore suffisamment que la traite des êtres humains est un crime sérieux, avec ses propres caractéristiques, qui doit être poursuivi pour elle-même parce qu'elle ouvre des droits spécifiques aux victimes.

- **Les mécanismes de suivi des données ne sont pas encore assez avancés, ni au niveau national ni au niveau européen.** On a besoin de systèmes de suivi équivalents dans tous les pays membres pour pouvoir comparer les statistiques et pour mieux dialoguer entre États.

- Il n'y a pas de coordination effective et structurée des politiques ni dans les institutions de l'UE, ni parmi les États membres, ni entre les institutions de l'Union et les membres, et ni entre l'UE, les États membres et les pays tiers. **Il nous faut une compréhension commune du phénomène, et une volonté unie pour combattre la traite efficacement.**

La Commission nous a demandé de rédiger une stratégie concrète pour confronter les problèmes identifiés. Alors nous avons adopté notre avis en septembre 2010 qui a été communiqué à Bruxelles le lundi 18 octobre. Dans ce document nous avons précisé que la traite des êtres humains doit être comprise en tant que phénomène qui touche un grand nombre de domaines d'activités et de responsabilités de l'Union Européenne : le travail, l'emploi, l'asile, la migration, la sécurité sociale, la santé, l'éducation et le développement. Ce n'est pas un problème isolé ou spécialisé. C'est pourquoi **les politiques européennes doivent être coordonnées d'une façon cohérente**, suivies par un mécanisme qui pourra insister sur les réponses à travers les États membres, les pays tiers, et les agences comme Europol, Frontex, Eurojust, l'Agence des droits fondamentaux, etc… Cette coordination pourrait être facilitée par le coordinateur prévu. Le travail de coordination doit avoir une complémentarité au niveau national et européen. Chaque État membre a besoin de son propre rapporteur et d'un mécanisme de référence pour les victimes, incluant les centres d'accueil, les services spécialisés, les services de retour et d'intégration, la protection des données et des témoins, la confiscation des biens criminels, la compensation aux victimes, les permis de séjour.

Les données d'informations doivent pouvoir être comparées à l'intérieur de l'Union Européenne et pour **cela des indicateurs communs doivent être développés.** Nous avons attiré l'attention sur **la traite et l'exploitation internes, qui ne sont pas assez reconnues.** Il faut reconnaître ces victimes, surtout des jeunes, et criminaliser ce phénomène dans les systèmes juridiques nationaux. Il manque des données publiques sur le phénomène et de l'assistante appropriée pour ce genre de traite.

ELEMENTS DE DEBAT :

Stéphanie Selle : D'où viennent les victimes qui retournent en Bulgarie et en Roumanie ?

Véronique Delabrosse : En tant que sociologue, je m'interroge sur la conditionnalité de l'assistance au dépôt de plainte des victimes. Dans les pays de l'est, peut-on caractériser les victimes selon les groupes sociaux, y a-t-il une continuité historique ?

Olivier Peyroux : Quelles sont les formes de traite majoritaires de traite auxquelles vous êtes confrontés en Roumanie et Bulgarie ?

➢ Denitsa Boeva : Ce sont des victimes qui viennent de Suède, des Pays Bas, de Grèce, d'Espagne, d'Italie, de Norvège aussi, avec notamment des victimes d'exploitation sexuelle ou par le travail, avec aussi la vente des bébés des femmes enceintes. En Bulgarie, il n'y a pas de statistiques sur l'origine des victimes, mais on a 70% de mineurs, **avant 12 ans les enfants sont exploités comme pickpockets et pour la mendicité, entre 12 et 18 ans, la prostitution**. En ce qui concerne les formes essentielles de traite en Bulgarie : l'exploitation sexuelle, l'exploitation par le travail, l'exploitation des enfants pour le vol, le vol des nouveaux nés pour les femmes enceintes. On n'a pas eu de cas de trafic d'organes.

➢ Dumitru Licsandru: L'agence roumaine de lutte contre la traite est considérée comme la meilleure agence d'Europe. Nous avons beaucoup de données officielles. Pourquoi y a-t-il si peu de victimes en France ? Ce qui m'inquiète c'est que **les petits chiffres français montrent un problème d'identification.** La traite est en pleine évolution. Si en 2006, 90 % des victimes étaient des victimes d'exploitation sexuelle et étaient des femmes, en 2008, 60 % étaient des hommes et des victimes de travail forcé. En termes de profil, du point de vue de l'éducation, il y a des profils très différents : des enfants qui à 13 ans quittent l'école pour être exploités, jusqu'aux victimes qui à 35 ans, sont très bien éduqués, et se retrouvent victimes d'exploitation sexuelle. **Les victimes ont pour la plupart entre 16 et 22 ans. Les chiffres montrent que la Roumanie est devenue le principal marché de trafic d'Europe.**

Brigitte Sabeau-Jouannet : D'après ce que j'ai compris, il est conseillé à la Commission Européenne de modifier les conditions du droit d'admission au séjour et de substituer un autre critère que la dénonciation des faits, quelle serait alors la condition qui serait préconisée?

➢ Muriann O Briain : Je fais partie d'un groupe d'experts qui donnent des avis à la Commission, je ne suis pas la Commission. Nous avons été nommés par des ONG et nos gouvernements. **Pour la question du permis de séjour, c'est notre opinion que les victimes sont mieux protégées si elles ne sont pas contraintes à aider les pouvoirs juridiques.** Cette opinion va influencer la nouvelle stratégie de la Commission. Mais la directive qui

est actuellement en débat, c'est une directive pour la décision cadre de l'assistance aux victimes, c'est différent des autres directives pour le retour, il y a plusieurs directives sur la traite.

CONCLUSION GENERALE

François Soulage, Président du Secours Catholique – Caritas France,
association qui coordonne le collectif Ensemble contre la traite des êtres humains.

Je voudrais d'abord faire une première remarque, **c'est que dans tous les débats auxquels j'ai pu participer à l'occasion de cette année européenne de lutte contre la pauvreté, c'est la première fois que cette question de la traite des êtres humains est abordée**. C'est une première remarque importante parce que, quand on traite de la question de la pauvreté et de l'exclusion, aujourd'hui on n'a pas en tête ces situations.

Le deuxième point c'est que, en écoutant le débat qui vient d'avoir lieu à l'instant, je me suis rendu compte d'une chose, et c'est notre ami Dumitru qui le disait je crois. **Dans notre pays, mais c'est la même chose dans le reste de l'Europe, on ne veut pas reconnaître les personnes touchées par la traite comme des victimes, car ces victimes auraient des droits, et en particulier des droits à rester dans notre pays.** On préfère les assimiler à des coupables, et c'est très clair dans le document que vous avez rédigé qui est d'une très grande clarté, vous exprimez bien comment sont traitées les personnes et à quoi elles sont utilisées, vous signalez les pickpockets, les vols, etc. **Et nos systèmes juridiques, dans l'ensemble de l'Europe, regardent ces situations telles qu'elles existent (les pickpockets par exemple) et ne remontent pas en amont pour se rendre compte que les personnes sont manipulées par des mafias, par des passeurs, et que donc ce sont des victimes.** Donc il me semble que **l'un des combats que l'on aurait à mener** : **faire reconnaître qu'il y a là des gens qui sont des victimes et non pas des coupables**, et ça c'est compliqué. Et je vais vous dire, ce qui me frappe d'autant plus c'est que, cette fois non plus en tant qu'ambassadeur de l'année européenne mais en tant que Président du Secours Catholique - Caritas France, lorsque j'ai le malheur d'écrire, dans la revue de notre organisation, que aujourd'hui la question de l'accueil des immigrés est une question centrale, c'est le moment où je reçois le plus de plaintes. **Nos opinions publiques sont persuadées que les immigrés sont d'abord là pour nous voler notre emploi, nous voler notre argent, nous voler nos femmes, enfin tous les fantasmes possibles et imaginables… et nos opinions publiques n'entendent jamais qu'il y a là d'abord des gens qui sont des victimes.** Et je pense en particulier naturellement à la situation des Roms. Nous avons beau dire que les Roms sont d'abord des gens qui ont été victimes chez eux d'une exclusion, et que s'ils viennent en France, c'est pour trouver un emploi et un peu de tranquillité et nous les traitons comme des brigands. Et ça, ça ne passe pas dans notre opinion publique, donc pour nous c'est un combat absolument essentiel. Tout ce que vous faites, tout ce que nous faisons sur la traite des êtres humains, il faut peut-être tenir compte de ça, il faut peut-être que nous on change. Et si je vous dis ça c'est que je me méfie beaucoup par exemple de la nouvelle directive, je vous rappelle qu'une directive n'est pas un règlement, une directive est un ensemble de règles générales et qu'ensuite chaque pays doit les adapter à sa législation nationale. Il faut que ensemble, nous Bulgares, Roumains, Français, on regarde l'application qui va être faite chez nous les uns et les autres, de cette directive générale, pour voir comment dans nos pays il y a une adaptation et **je voudrais qu'on regarde avec attention comment sont**

appelées les victimes de la traite dans ces directives. Est-ce qu'on ne risque pas d'avoir des définitions restrictives qui ne répondront pas à la question que je viens de poser? Ça c'est la première des choses que je voulais vous dire.

La seconde, c'est que j'étais attentif tout à l'heure lorsque notamment Madame Gillet a parlé de la réinsertion, et puis ce qu'on vient de nous dire à propos des villages, enfin du lieu dans lequel les personnes en retour vont arriver dans leur pays. Je crois que vous avez donné là des indications tout à fait essentielles des précautions que nous devons prendre. Nous autres dans notre générosité, générosité chrétienne, nous serions tentés de dire : il faut qu'on aide absolument au retour, il faut que les gens retournent chez eux, j'ai même écrit des choses dans notre journal *La Croix* là-dessus il y a trois semaines, et je ne me rendais pas compte, je ne savais pas, d'où l'importance de ce qui s'est dit, **qu'un retour ce n'est pas n'importe lequel et qu'il faut prendre d'infinies précautions**. Et je ne parle pas bien sûr des Roms que notre gouvernement met dans des charters avec 300 euros pour qu'ils retournent … on ne sait pas où. Pour qu'ils retournent. On peut avoir des catastrophes. Mais ça on ne me l'a jamais dit, à ce point. En tout cas comme responsable de l'année européenne, le 30 novembre prochain, lorsqu'on tirera les conclusions de l'année européenne, rassurez-vous il y aura un passage important sur **cette question des possibilités éventuelles du retour et des limites qu'on doit y apporter**.

Et puis il y a encore autre chose sur la réinsertion, dans tout ce que j'ai pu observer des débats sur l'année européenne, il y toujours une dispersion des différents responsables. Alors, si vous voulez faire de l'insertion par la culture ce sera un certain réseau, par l'emploi ce sera un autre réseau, par le soutien familial ce sera encore un autre réseau. Les uns seront financés par l'État, les autres par la région, les autres par le département, d'autres encore par la commune, c'est-à-dire que la même personne pourra être prise en charge par quatre ou cinq réseaux différents ayant des systèmes d'identification différents et donc pour les uns ils seront en situation d'être réinsérés et pour les autres ils ne rentreront pas dans les critères. Et puis surtout ils vont être promenés d'institutions en institutions et ça ressemble exactement à la situation de toutes les personnes qui sont en insertion sociale et professionnelle chez nous. **Une des demandes majeures qui revient cette année : il nous faut aujourd'hui avoir un parcours global – et pour qu'il y ait un parcours global, il faut qu'il y ait un chef de file, qui soit capable de prendre en charge un parcours et qui va aller chercher tout l'argent.** J'ai le sentiment que du côté de l'institution publique aujourd'hui il y a une prise de conscience d'une très mauvaise utilisation des ressources publiques du fait de cette dispersion, et donc il va y avoir – je crois qu'on va pouvoir l'annoncer le 30 novembre - des expériences pour qu'il y ait un chef de file de son intégration et que cette insertion puisse en effet être une insertion plus globale. **Et on voit bien combien dans ce combat pour la réinsertion des personnes victimes de la traite, cette chose est essentielle.**

Et puis j'ai noté également que les pays qui ferment leurs frontières à la migration légale des personnes sans qualifications perdent dans le même temps le contrôle sur les conditions de migration et de travail de tous les migrants qui se trouvent en situation irrégulière. Je traduis : **Parce qu'on ferme les frontières et qu'on ne veut**

pas donner un minimum de statut à des personnes qui immigrent, on les condamne à être en situation irrégulière et le pays se prive, c'est ça qui est important, de capacités de contrôler les conditions. Ça rejoint un débat que j'ai depuis de longues années, qui m'est revenu aux oreilles ces derniers jours à la suite de quelques déclarations : en France aujourd'hui on nous dit, et c'est un de mes vieux amis qui a dit ça, c'est l'ancien premier ministre Michel Rocard qui nous dit ça. « La France ne peut pas accueillir toute la misère du monde » – et puis on s'arrête là, sauf que ce n'est pas ce qu'il a dit, il a dit : « mais il faut trouver les moyens d'en prendre notre juste part ». C'est quand même très différent. Et ce que je ressens bien dans ce que vous avez dit aujourd'hui, la question qui a été posée ce matin sur la migration légale : **est ce qu'on n'est pas capables d'accepter un accroissement de la migration légale qui au passage nous permettrait de mieux contrôler? Les victimes de la traite, si on les prend pour de victimes, voilà un critère qui permet d'entrer dans ce débat sur la juste part de l'immigration, parce que si elles sont des victimes, nous France pays des droits de l'homme nous avons le devoir de les accueillir**, et si on continue à les traiter comme des coupables, comme nous sommes un pays de droit on dira qu'elles sont coupables de méfaits et que donc elles sont expulsables. Voyez combien le renversement est absolument essentiel.

Et si j'avais moi une conclusion à tirer de cette journée, c'est autour de cette idée qui a traversé l'ensemble de votre journée **: cette question de la traite des êtres humains, elle est la clef d'une véritable intégration européenne** : si on est capables les uns et les autres de reconnaître – et pardonnez-moi pour les représentants officiels de la Bulgarie ou de la Roumanie – que peut-être les fonds qui sont accordés et qui sont nombreux, par l'Union Européenne à ces deux pays pour une meilleure intégration des Roms ou des minorités ethniques sont utiles et nécessaires, peut-être qu'il y en aurait moins qui viendraient chez nous ; et deuxième chose c'est que nous acceptions nous de reconnaître qu'ils sont des victimes et non pas des coupables, on accepterait qu'ils soient un peu plus nombreux. Et de ce point de vue**,** tout le travail sur la traite est essentiel, parce que c'est autour de cette idée-là qu'on peut renverser l'image que l'on a aujourd'hui dans notre pays de ces gens qui, poussés par la pauvreté chez eux, viennent chez nous. Nous ne voulons pas admettre que c'est d'abord la situation chez eux (la pauvreté, l'exploitation, le non reconnaissance de la minorité ethnique) qui fait qu'ils viennent chez nous. Donc ils sont victimes chez eux, ils sont victimes chez nous. C'est un combat qui est un combat idéologique – il n'est pas politique, il est idéologique, c'est-à-dire qu'il s'adresse vraiment à nos réflexes premiers. Et c'est pour ça que la journée d'aujourd'hui était d'autant plus importante.

Et puis je ne peux pas m'en empêcher, je voulais faire un petit signal à nos amis de Caritas Ruse, il se trouve que dans mon activité professionnelle, et c'est peut-être là ce qui permet aussi de montrer qu'on avance, j'ai aidé Kasa Ruse, qui est une structure de micro-crédits. L'objectif c'était justement de permettre à des personnes qui reviennent de se réinsérer dans leur pays à travers la création de petites activités économiques. Voyez, je crois qu'on peut aujourd'hui trouver des formes très pratiques d'aider à cette réintégration – le microcrédit en est un, Caritas Europe est bien concernée par cette affaire. Et il faut probablement qu'on continue ensemble, à la fois sur ce combat idéologique, mais aussi peut-être très concrètement, je crois que vous n'en avez pas beaucoup parlé,

vous avez dit qu'il fallait réinsérer. **Je crois qu'une des responsabilités que nous aurions, c'est de voir comment, avec les moyens qui sont les nôtres, participer aussi à cette réintégration économique, parce que c'est tout de même la clef (si il n'y a pas de réintégration économique, il y aura toujours des problèmes) pour que cette question de la traite des êtres humains c'est-à-dire fondamentalement de la pauvreté dans laquelle nous acceptons de maintenir une partie de notre population, que cette question puisse enfin trouver une solution humaine**.

Merci.

ANNEXE 1 : PROGRAMME

Identifier, protéger et prendre en charge les personnes victimes de traite des êtres humains : Comment améliorer la coopération entre les acteurs ?

Jeudi 21 Octobre 2010, à la Maison du Barreau de Paris
Colloque 9h00 - 17h30 / Film et débat 19h00 - 20h30
Langues : Français / Bulgare / Roumain

9h00 – 9h20 : Accueil des participants et café

9h20 – 9h30 : Clips vidéos sur la traite des êtres humains dans le monde

9h30 – 9h45 : INTRODUCTION GENERALE

- Secours Catholique – Caritas France, association qui coordonne le collectif « Ensemble contre la traite des êtres humains » : *Pierre Levené, Secrétaire Général*

9h45 – 10h15 : POLITIQUES PUBLIQUES EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS, EN FRANCE

- Groupe de travail interministériel et inter-ONG relatif à la protection et à la prise en charge des victimes de la traite des êtres humains : *Elisabeth Moiron-Braud, Chef du Bureau de l'aide aux victimes et de la politique associative du Ministère de la Justice et des libertés*

- Questions - Réponses

10h15 – 11h50 : DIFFICULTÉS ET MÉTHODES D'IDENTIFICATION DES PERSONNES VICTIMES DE TRAITE DES ÊTRES HUMAINS
Modération : ECPAT, Hélène Paillard

- Dans la rue : *Hors la Rue, Olivier Peyroux*

- Sur les lieux de travail : *Office central de lutte contre le travail illégal, Thierry Dix-Neuf, Chef de la division appui*

- Dans des lieux de soins et aux frontières : *Hôpital Robert Ballanger, Ludovic Levasseur, Responsable du service UCSA (Unité de Consultations et de Soins Ambulatoires) et du service médical de la zone d'attente de Roissy et de la maison d'arrêt de Villepinte*

- **Débat**

11h50 – 12h15 : AVIS ET ÉTUDE DE LA COMMISSION NATIONALE CONSULTATIVE DES DROITS DE L'HOMME INTITULÉS « LA TRAITE ET L'EXPLOITATION DES ÊTRES HUMAINS EN FRANCE »

- Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme (CNCDH) : *Martine Brousse, Vice-Présidente*

12h30 – 14h00 : Cocktail – Déjeuner, sur place à la Maison du Barreau, 3ème étage

14h00 - 15h30: PROTECTION ET RÉINSERTION DES PERSONNES VICTIMES DE TRAITE DES ÊTRES HUMAINS EN FRANCE

Modération : Secours Catholique – Caritas France, Pierre Levené

Prise en charge et protection des personnes victimes de traite des êtres humains

- Dispositif national d'accueil et de protection des victimes de la traite des êtres humains : *Réseau Accueil Sécurisant (Ac.Sé), Philippe Thélen*
  Réinsertion professionnelle et accompagnement psychologique en France

- Une réinsertion réussie *: témoignage vidéo d'une victime de traite des êtres humain*s

- Reconstruction de l'identité de la personne et de sa dignité : *Esclavage Tolérance Zéro, Nagham Hriech Wahabi*

- Réinsertion professionnelle et bilans de compétences : *Comité Contre l'Esclavage Moderne, Michèle Gillet, Responsable de la formation professionnelle des personnes prises en charge*

- **Débat**

15h30 - 15h45 : Pause café

15h45 – 17h00 : PROTECTION ET RÉINSERTION DES PERSONNES VICTIMES DE TRAITE DES ÊTRES HUMAINS, EN EUROPE. DISPOSITIFS EUROPÉENS DE LUTTE CONTRE LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS
Modération : Secours Catholique – Caritas France, Pierre Levené

Réinsertion des victimes de traite des êtres humains en Roumanie et Bulgarie

- Bulgarie :
  Caritas Ruse : *Stefan Markov, Directeur exécutif et Joana Terzieva, Coordinatrice de projets*
  Commission Nationale de lutte contre la Traite des êtres humains sous la responsabilité du Conseil des Ministres : *Denitsa Boeva, Experte*
- Roumanie :
  Caritas Bucarest : *Gabriela Chiroiu, Coordinatrice de projets,*
  Ministère de l'Administration et de l'Intérieur : *Dumitru Licsandru, Directeur adjoint du Département des Affaires européennes et des Relations Internationales*
  Ministère de l'Education : *Catalina Chendea, Responsable de la lutte contre la traite des êtres humains dans le système éducatif roumain au Département Général de l'Education et de la Formation Continue*

Ces participants européens seront présents à cette journée dans le cadre d'un projet co-financé par la Commission Européenne et le Secours Catholique – Caritas France : « Développement de mécanismes transnationaux de lutte contre la traite des êtres humains »

Dispositifs européens de lutte contre la traite des êtres humains

- Commission européenne : *Muireann O Briain, Membre du groupe d'experts sur la traite des êtres humains*

Débat

17h00 – 17h30 : CONCLUSION GÉNÉRALE

- Ambassadeur pour l'Année 2010 de lutte contre la pauvreté et l'exclusion, au titre de la société civile, et Président du Secours Catholique – Caritas France : *François Soulage*

19h00 – 20h30 : PROJECTION D'UN FILM EN RAPPORT AVEC LA TRAITE DES ETRES HUMAINS ET DÉBAT

Les Enfants perdus de M'Bour, film réalisé par Daniel Grandclément.
Les talibés sont de jeunes enfants confiés par leurs parents à des marabouts qui doivent assurer leur éducation. Avec le temps, cette pratique est dévoyée : des milliers d'enfants consacrent maintenant la majeure partie de leur temps à la mendicité. S'ils ne rapportent pas assez, ils sont battus.

Débat avec Daniel Grandclément, réalisateur du film.

ANNEXE 2 : LISTE DES PERSONNES INSCRITES AU COLLOQUE

« Identifier, protéger et prendre en charge les personnes victimes de traite des êtres humains : Comment améliorer la coopération entre les acteurs ? »
du 21 Octobre 2010 à la Maison du Barreau de Paris.

Nom	Prénom	Organisation	Fonction	Adresse	Courriel, téléphone, portable
ALIBERT	Laurence	Association Contre la Prostitution des Enfants	Présidente	33 rue Saint Joseph 78150 Le Chesnay, France	acpe@acpe-asso.org Tél : 06 33 65 47 83
AMORIM	Teresa		Juriste spécialisée en droits de l'enfant	33 rue Tanger 75019 Paris, France	tessa.amorin@gmail.com Tél : 06 09 66 30 00
AUFAURE	Julie	Esclavage Tolérance Zéro	Juriste	12 rue de la République 13002 Marseille, France	association@esclavage-stop.org Tél : 04 91 54 90 68
AVELINE	Pierre	Secours Catholique - Caritas France	Suivi financier des projets - Pôle Europe	106 rue du Bac 75341 Paris cedex 07, France	pierre.aveline@secours-catholique.org Tél : 01 45 49 52 21
AZOUZ	Abdelkader	Magazine Vouloir	Journaliste, Directeur de la publication	BP-146 A Rouiba Alger, Algérie	m_a_vouloir@hotmail.com Tél : 00 213 21 85 49 38 Tél : 00 213 661 83 32 52
BALLARD	Yves	Secours Catholique - Caritas France	Département administratif et juridique	106 rue du Bac 75341 Paris cedex 07, France	yves.ballard@secours-catholique.org Tél : 01 45 49 74 55 Tél : 06 70 27 18 39
BARTOLI	Carole	ECPAT France	Coordinatrice des programmes	1050 avenue de l'Europe 93352 Le Bourget cedex, France	ecpat-France@wanadoo.fr Tél : 01 49 34 83 13
BEHAGHEL	Christiane	Association Contre la Prostitution des Enfants	Juriste	14 rue Mondétour 75001 Paris, France	chbehaghel@yahoo.fr Tél : 01 40 26 91 51
BEN BOUBAKER	Arafat	Ministère de la Justice et des Libertés - Secrétariat Général - Service de l'accès au droit et à la Justice et de l'aide aux victimes	Attaché d'administration	13 Place Vendome 75 042 Paris cedex 01, France	arafat.ben-boubaker@justice.gouv.fr Tél : 01 44 77 69 32 Tél : 06 29 20 01 37
BERRAYAH	Anne-Sophie	Planète Enfants	Bénévole		berrayaha@gmail.com Tél : 06 69 19 43 66
BOEVA	Denitsa	Commission Nationale de Lutte Contre la Traite des Etres Humains en Bulgarie	Experte	52A G.M. Dimitrov bvd. 1797 Sofia, Bulgarie	d.boeva@antitraffic.government.bg Tél : 00 359 2 807 80 50
BORDIN	Dominique	Ville de Paris	Coordinateur à la Mission SDF	5 rue Lobau – Hôtel de Ville 75196 Paris cedex 04, France	dominique.bordin@paris.fr Tél : 01 42 76 24 33 Tél : 06 33 01 20 59

ANNEXE 2 : LISTE DES PERSONNES INSCRITES AU COLLOQUE

« Identifier, protéger et prendre en charge les personnes victimes de traite des êtres humains : Comment améliorer la coopération entre les acteurs ? »
du 21 Octobre 2010 à la Maison du Barreau de Paris.

BOUFFIERE	Christine	Ministère de l'Intérieur Police nationale Délégation aux victimes	Capitaine de Gendarmerie (Cabinet du DGGN)	11 rue des Saussaies 75008 Paris, France	christine.bouffiere@interieur.gouv.fr Tél : 01 40 07 63 22
BOULOUQUE	Thierry	Ministère de l'Interieur Direction Régionale de la Police Judiciaire de la Préfecture de Police Brigade de Protection des Mineurs	Commissaire Divisionnaire de la Brigade	12 quai de Gesvres 75004 Paris, France	thierry.boulouque@interieur.gouv.fr Tél : 01 53 71 28 30
BOURGEOIS	Bénédicte	Comité contre l'esclavage moderne	Responsable du service juridique	107 avenue Parmentier 75011 Paris, France	juriccem@wanadoo.fr Tél : 01 44 52 88 97 Tél : 06 61 87 81 06
BOURROUILLOU	Solène	Association Contre la Prostitution des Enfants	Bénévole au pôle juridique	14 rue Mondétour 75001 Paris, France	so_bouh@msn.com Tél : 01 40 26 91 51 Tél : 06 22 79 58 82
BRANCHI	Saran	Ministère des affaires étrangères et européennes	Chargée de mission	48 rue Javel 75015 Paris, France	fadiga_saran@yahoo.fr
BREDIN	Chantal	Direction Générale de la Gendarmerie Nationale - Office central de lutte contre le travail illégal	Capitaine Responsable du groupe Relations Internationales	1 bd Théopile Sueur 92111 Rosny-sous-Bois	
BROUSSAUD	Virginie			43 rue Santos-Dumont 75015 Paris, France	virginiebroussaud75@orange.fr Tél : 01 48 42 20 80 Tél : 06 76 56 51 42
BROUSSE	**Martine**	**Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme**	**Vice-Présidente**	**35 rue Saint-Dominique 75007 Paris, France**	**martine.brousse@cncdh.pm.gouv.fr Tél : 01 42 75 77 09**
BRUGIERE	Michel	Médecins du Monde			michel.brugiere@gmail.com
BUGE	Eric	Assemblée Nationale	Administrateur	126 rue de l'Université 75007 Paris, France	ebuge@assemblee-nationale.fr Tél : 01 40 63 65 54
CALVOT	Dominique	Comité Protestant évangélique pour la Dignité Humaine	Déléguée départementale	12 rue Marcel Pagnol 78180 Montigny-le-Bretonneux France	d.calvot@free.fr Tél : 01 30 57 15 04 Tél : 06 80 48 65 42

ANNEXE 2 : LISTE DES PERSONNES INSCRITES AU COLLOQUE

« Identifier, protéger et prendre en charge les personnes victimes de traite des êtres humains : Comment améliorer la coopération entre les acteurs ? »
du 21 Octobre 2010 à la Maison du Barreau de Paris.

CATAN	Catalina	Secours Catholique - Caritas France	Chargée de thématiques - Pôle Europe	106 rue du Bac 75341 Paris cedex 07, France	catalina.catan@secours-catholique.org Tél. : 01 45 49 52 06 Tél. : 06 72 81 60 42
CAZENAVE	Agnès	Association Contre la Prostitution des Enfants		14 rue Mondétour 75001 Paris, France	
CHAGUE	Marieta	Institut Régional du Travail Social de Paris	Etudiante	3, rue du Commandant l'Herminier 75020 Paris	marietalondono@hotmail.com Tél : 06 78 07 98 10
CHAUVEAU	Aliette	Secours Catholique - Caritas France	Chargée de projets - Pôle Europe	106 rue du Bac 75341 Paris cedex 07, France	aliette.chauveau@secours-catholique.org Tél. : 01 45 49 74 34 Tél. : 06 66 62 93 47
CHENDEA	**Catalina**	**Ministère de l'Education, Département général de l'éducation et de la formation continue, Roumanie**	**Responsable de la lutte contre la traite des êtres humains dans le système éducatif roumain**	**28 -30 rue General Berthelot Bucarest, Roumanie**	**catalina.chendea@gmail.com** **Tél : 00 4 00 72 11 82 52**
CHEURFA ZOUAOUI	Nadir	Centre de recherches sur les formes extrêmes d'exploitation	Directeur et chercheur en sciences sociales	4 rue Laferrière 75009 Paris, France	crefee@gmail.com Tél : 06 62 28 23 03 Tél : 09 81 64 11 64
CHIROIU	**Gabriela**	**Caritas Bucarest, Roumanie**	**Coordinatrice de projets - Traite des êtres humains et éducation**	**22-36 Gheorghe Pripu str. sector 1 Bucarest, Roumanie**	**gabrielachiroiu@ caritasbucuresti.org** **Tél : 00 40 21 233 21 34** **Tél : 00 40 724 50 43 52**
CHRISTMANN	Juliet	Secours Catholique - Caritas France	Chargée de thématiques au Pôle Europe Secrétariat du Collectif	106 rue du Bac 75341 Paris cedex 07, France	contre-la-traite@secours-catholique.org 06.74.38.323.38
COLAS	Geneviève	Secours Catholique - Caritas France	Responsable Pôle Europe Coordination Collectif contre la traite des êtres humains - Pôle Europe	106 rue du Bac 75341 Paris cedex 07, France	genevieve.colas@secours-catholique.org Tél. : 01 45 49 74 38 Tél : 06 71 00 69 90
DAUNY	Marguerite	Pax Romana		5 Rue Nicolet 75018 Paris, France	margueritte.dauny@wanadoo.fr Tél : 01 42 64 86 02
DE DURFORT	Marguerite			50 rue Albert Joly 78000 Versailles, France	margodedurfort@yahoo.fr Tél : 06 21 14 72 28

ANNEXE 2 : LISTE DES PERSONNES INSCRITES AU COLLOQUE

« Identifier, protéger et prendre en charge les personnes victimes de traite des êtres humains : Comment améliorer la coopération entre les acteurs ? »
du 21 Octobre 2010 à la Maison du Barreau de Paris.

DE LA BROSSE	Véronique		Sociologue, juriste	7 rue Saint Honoré 78000 Versailles, France	regea6@gmail.com delabrosse.veronique@neuf.fr Tél : 01 39 53 86 77
DE VRIESE	Marielle	Secours populaire français	Juriste	9-11 rue Froissart 75003 Paris, France	marielle.devriese@secourspopulaire.fr Tél : 01 44 78 21 47 Tél : 06 85 22 50 41
DELALANDE	Marie-Claude	Cippora	Présidente	6 rue Torricelli 75017 Paris, France	mc.delalande@wanadoo.fr Tél : 06 86 78 21 69
DENES	Marie-Laure	Justice et Paix	Secrétaire Générale	58 Avenue de Breteuil 75007 Paris, France	Tél : 01 72 36 69 03 Tél : 06 85 53 50 65
DENIAU	Marie-France	Femmes Solidaires		Bobigny	
DENOYEL	Sophie	Secours Catholique - Caritas France	Assistante Pôle Europe	106 rue du Bac 75341 Paris cedex 07, France	sophie.denoyel@secours-catholique.org Tél : 01 45 49 74 40 Tél : 06 81 07 71 26
DEROBERT	Nicolas	Fédération de l'Entraide Protestante	Chargé de communication	47 rue de Clichy 75008 Paris, France	communication@fep.asso.fr Tél : 01 48 74 53 84
DIX-NEUF	**Thierry**	**Office central de lutte contre le travail illégal**	**Chef de la division appui**	**OCLTI Quartier du Fort, 25 Avenue Marx Dormoy 94110 Arcueil, France**	**thierry.dixneuf@gendarmerie.interieur.gouv.fr Tél : 06 07 73 43 85 Tél : 01 56 28 66 95**
EL ALI	Ibrahim	Fondation BlueGreen France	Président	76 avenue Anatole France 75007 Paris, France	Tél : 06 18 49 11 98
ERB	Rose-Marie	Association La Bienvenue	Membre du Conseil d'Administration	3 rue Jean-François Lépine 75018 Paris, France	labienvenue.siege@orange.fr Tél : 01 46 07 74 87
FABRE	Mélanie	Association Départementale Jeunes Errants 77	Chef de service	7 rue de la Croix St Loup BP 90002, 77101 Meaux cedex, France	jeuneserrants77@orange.fr Tél : 01 60 09 56 08
FARNY	Inès				
FLICOTEAUX	Patrick	Secours Catholique - Caritas France	Bénévole	106 rue du Bac 75341 Paris cedex 07, France	patrick.flicoteaux@ceteleg.net Tél : 06 09 47 47 84
FORQUY	Baptiste				baptisteforquy@hotmail.fr Tél : 0786417189

ANNEXE 2 : LISTE DES PERSONNES INSCRITES AU COLLOQUE

« Identifier, protéger et prendre en charge les personnes victimes de traite des êtres humains : Comment améliorer la coopération entre les acteurs ? »
du 21 Octobre 2010 à la Maison du Barreau de Paris.

GAGNET	Violaine	Médecins du Monde	Desk Europe de l'Est et Asie Centrale	62, rue Marcadet 75018 Paris, France	violaine.gagnet@ medecinsdumonde.net Tél : 01 44 92 16 31 Tél : 06 37 10 55 98
GALLAND	Henri	Secours Catholique - Caritas France	Bénévole Sécurité alimentaire	Rue du Coq Riamont 08400 Vandy, France	hmtgalland@wanadoo.fr Tél : 03 24 71 63 60
GAUTRY	Armelle	Centre d'Action Sociale Protestant - Maison d'Accueil pour Femmes Eglantine	Stagiaire assistante sociale	11 rue Pelletan 94140 Alfortville, France	Tél : 06 64 28 56 02
GAY	Eléonore	Agence de Presse Tony Comiti		183 rue de la Pompe 75016 Paris, France	gay.eleonore@yahoo.fr Tél : 01 56 26 16 74
GILLET	**Michèle**	**Comité Contre l'Esclavage Moderne**	**Responsable de la formation professionnelle des personnes prises en charge par le CCEM**	**107 avenue Parmentier 75011 Paris, France**	**m.gillet02@laposte.net Tél : 06 33 32 25 04**
GIUSTINIANI	Marie	Comité Contre l'Esclavage Moderne	Bénévole	224 avenue d'Argenteuil 92600 Asnières-sur-Seine, France	mariegiustiniani@aol.com Tél : 01 72 42 10 68 Tél : 06 13 82 39 66
GOMIS	Christiane	Croix Rouge Française Centre Enfants du Monde	Chargée des Mineurs Isolés Etrangers victimes de la traite, éducatrice spécialisée	21 place Victor Hugo 94270 Kremlin-Bicêtre, France	cgomis@emdh.org Tél : 01 43 90 47 70
GRANDCLEMENT CHAFFY	**Daniel**		**Réalisateur du film « Enfants de M'bour »**	**DGP 56 rue de Turenne 75003 Paris, France**	**grandclement@yahoo.com Tél : 06 84 98 66 07**
GROSS	Arlene	Comité contre l'esclavage moderne	Bénévole	55 rue St Jacques 75005 Paris, France	arlbru2004@yahoo.com Tél : 01 43 26 48 42
GUILLEMINOT	Jocelyne		Psychothérapeute	10 rue Camille Flammarion 75018 Paris, France	Tél : 01 42 52 23 83 Tél : 06 19 31 45 99
GUINAMARD	Louis	Secours Catholique - Caritas France	Responsable éditorial	106 rue du Bac 75341 Paris cedex 07, France	louis.guinamard @secours-catholique.org Tél : 06 62 05 69 64
HABIYAREMYE	Dominique	Croix Rouge Française Centre Enfants du Monde	Directeur d'Etablissement	21 place Victor Hugo 94 270 Kremlin-Bicêtre, France	dhabiyaremye@emdh.org Tél : 01 43 90 47 70 Tél : 06 70 09 08 95

ANNEXE 2 : LISTE DES PERSONNES INSCRITES AU COLLOQUE

« Identifier, protéger et prendre en charge les personnes victimes de traite des êtres humains : Comment améliorer la coopération entre les acteurs ? »
du 21 Octobre 2010 à la Maison du Barreau de Paris.

HALLIGON	Marie Hélène	Soeurs du Bon-Pasteur	Correspondante Traite des Etres Humains	17t rue Curial, Appt 243 75019 Paris, France	mhelene.halligon@gssweb.org Tél : 06 75 23 71 75
HEITZ	Jérôme	Ministère des Affaires étrangères et européennes - Groupement d'Intérêt Public France Coopération Internationale	Conseiller sectoriel - Chef du Département de la Coopération bilatérale et des partenariats	27 rue de la Convention, CS 91533 75732 Paris cedex 15, France	jerome.heitz@diplomatie.gouv.fr Tél : 01 43 17 63 84
HEYRAUD	Emilie	Ministère du Travail de la Solidarité et de la Fonction Publique - Direction Générale de la Cohésion Sociale - Service des droits des femmes et de l'égalité	Chargée de mission		Tél : 01 53 86 10 30
HRIECH WAHABI	**Nagham**	**Esclavage Tolérance Zéro**	**Psychologue et Directrice d'ETZ**	**72 rue de la République 13002 Marseille, France**	**association@esclavage-stop.org n.hriech-wahabi@no-log.org Tél : 04 91 54 90 68 Tél : 06 01 96 00 18**
JOLIVEAU TEZCAN	Marie-Laure	La Voix De l'Enfant	Juriste, coordinatrice des Programmes France	76 rue du Faubourg Saint-Denis 75010 Paris, France	france@lavoixdelenfant.org Tél : 01 40 22 04 22 Tél : 06 81 61 31 26
KARBOWSKA	Monika	Université Européenne Populaire	Présidente	67 rue Anselme 93400 Saint Ouen, France	mkarbowska@free.fr Tél : 09 54 89 75 17
KERAGHEL	Marie-José	Association Contre la Prostitution des Enfants	2 av. Félix Faure	2 avenue Félix Faure 92000 Nanterre, France	Tél : 06 86 01 73 43
KOKKINIDOU	Vasiliki				kokkinidou@gmail.com Tél : 06 80 60 70 60
LAGRANGE	Loé	Secours Catholique - Caritas France	Chargée de thématiques - Pôle Europe	106 rue du Bac 75341 Paris cedex 07, France	loe.lagrange@secours-catholique.org Tél : 01 45 49 52 06 Tél : 06 72 49 64 53
LAURENTI SARGENI	Isabelle	Assemblée Nationale - Mission parlementaire sur la prostitution	Administrateur	126 rue de l'Université Service des affaires juridiques Bureau 6551 75007 Paris, France	ilaurenti@assemblee-nationale.fr Tél : 01 40 63 65 51
LE DORE	Juliette		Chercheuse		juliettelledore@hotmail.com

ANNEXE 2 : LISTE DES PERSONNES INSCRITES AU COLLOQUE

« Identifier, protéger et prendre en charge les personnes victimes de traite des êtres humains : Comment améliorer la coopération entre les acteurs ? »
du 21 Octobre 2010 à la Maison du Barreau de Paris.

LE GALL	Naik	Dom'Asile (association de domiciliation et d'accompagnement des demandeurs d'asile)	Présidente	16 rue Olier 75015 Paris, France	naik.le-gall@laposte.net Tél : 01 42 50 38 88
LE MONNIER	Miriam	Fédération de l'Entraide Protestante	Secrétaire régionale	47 rue de Clichy 75008 Paris, France	nord@fep.asso.fr Tél : 04 48 74 53 85
LE MONNIER	Miriam	Fédération de l'entraide protestante	Secrétaire régionale	47 rue de Clichy 75311 Paris cedex 09, France	nord@fep.asso.fr Tél : 04 48 74 53 85
LE ROCH	Karine	Acting for life	Chargée de programme	1050 avenue de l'Europe Bât. 106 - BP 07 93352 Le Bourget cedex, France	kleroch@acting-for-life.org Tél : 01 49 34 83 13
LEBRET	Audrey	Université Paris 2	Etudiante	18 rue Laplace 75005 Paris, France	audrey_lebret@yahoo.fr Tél : 06 99 82 67 86
LEBUR	Célia	Centre de formation des journalistes	Etudiante		jlcourthial@gmail.com
LEFEVRE	Lise	Secours Catholique - Caritas France	Stagiaire	106 rue du Bac 75341 Paris cedex 07, France	lizlefevre@hotmail.com
LEFILLEUL	Philippe	Secours Catholique - Caritas France	Responsable Département Mobilisation citoyenne, Eco-consommation	106 rue du Bac 75341 Paris cedex 07, France	philippe.lefilleul@secours-catholique.org Tél : 01 45 49 75 27
LEGOUTE	Delphine	Centre de formation des journalistes	Etudiante		jlcourthial@gmail.com
LEVASSEUR	**Ludovic**	**Centre Hospitalier Intercommunal Robert Ballanger**	**Responsable de l'Unité de consultations et soins ambulatoires. Maison d'arrêt de Villepinte et Zone d'Attente pour Personnes en Instance à l'aéroport de Roissy-CDG**	**Rue Cusino 93420 Villepinte, France**	**ludovic.levasseur@ch-aulnay.fr Tél : 01 49 36 71 23**
LEVENÉ	**Pierre**	**Secours Catholique - Caritas France**	**Secrétaire Général**	**106 rue du Bac 75341 Paris cedex 07, France**	**secretariat.general@ secours-catholique.org Tél : 01 45 49 74 27**

ANNEXE 2 : LISTE DES PERSONNES INSCRITES AU COLLOQUE

« Identifier, protéger et prendre en charge les personnes victimes de traite des êtres humains : Comment améliorer la coopération entre les acteurs ? »
du 21 Octobre 2010 à la Maison du Barreau de Paris.

LICSANDRU	**Dumitru**	**Ministère de l'Intérieur et de l'Administration, Roumanie**	**Directeur adjoint du Département des Relations Internationales et de la Coopération**		**dlicsandru@hotmail.com** **Tél : 00 4 07 47 77 90 79**
LUCCHESE	Vincent	Centre de formation des journalistes	Etudiant		jlcourthial@gmail.com
MACRAE	Annie	Association Contre la Prostitution des Enfants	Secrétaire	14 rue Mondétour 75001 Paris, France	acpe@acpe-asso.org Tél : 01 40 26 91 51
MADINIER	Jacqueline	Justice et Paix France	Bénévole	8 rue Bobillot 92400 Courbevoie, France	philippe.madinier@wanadoo.fr Tél : 01 43 33 05 46 Tél : 06 67 28 88 32
MAILLARD	Iuna	Secours Catholique - Caritas France	Chargée de projets - Pôle Europe	106 rue du Bac 75341 Paris cedex 07, France	iuna.maillard@secours-catholique.org Tél : 01 45 49 74 46 Tél : 06 81 64 37 19
MARCOUX	Guillaume	La Voix De l'Enfant	Coordinateur des Programmes Européens	76 rue du Faubourg Saint-Denis 75010 Paris, France	europe@lavoixdelenfant.org Tél : 01 40 22 04 22
MARKOV	**Stefan**	**Caritas Ruse, Bulgarie**	**Directeur exécutif**	**3 Bogdan Voievoda str. 7002, Ruse, Bulgarie**	**caritas@ruse.techno-link.com** **Tél : 00 359 82 82 15 12** **Tél : 00 359 88 74 28 067**
MAROZZI	Corina	Association Contre la Prostitution des Enfants	Bénévole au pôle communication	14 rue Mondétour 75001 Paris, France	corinamz@gmail.com Tél : 01 40 26 91 51 Tél : 06 21 13 01 77
MARTIN	Mehdi	Centre de formation des journalistes	Etudiant		jlcourthial@gmail.com
MARTINEZ	Marie-Paule	Union Nationale des Amis et Familles de Malades Mentaux (Unafam)	Accueil Familles et Déléguée à la Commission des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge (CRUCQPC)		mpmartinez42@orange.fr Tél : 01 46 58 66 05 Tél : 06 87 92 49 53
MARTINSSE	Fleur	Centre de formation des journalistes	Etudiante		jlcourthial@gmail.com
MASSON	Sarah		Journaliste		

ANNEXE 2 : LISTE DES PERSONNES INSCRITES AU COLLOQUE

« Identifier, protéger et prendre en charge les personnes victimes de traite des êtres humains : Comment améliorer la coopération entre les acteurs ? »
du 21 Octobre 2010 à la Maison du Barreau de Paris.

MBVOUMIN	Jean-Claude	Association Foot Solidaire	Président	Ligue des Droits de l'Homme 138 rue Marcadet 75018 Paris, France	contact@footsolidaire.org Tél : 01 56 55 51 00 Tél : 06 59 25 61 43
MILLARD	Sébastien	Centre de formation des journalistes	Etudiant		jlcourthial@gmail.com
MIRONOVA	Daria	Université Paris 2	Etudiante	18 rue Laplace 75005 Paris, France	clarellline@yahoo.fr Tél : 06 48 86 34 99
MOIRON-BRAUD	**Elisabeth**	**Ministère de la Justice et des Libertés - Service de l'accès au droit et à la Justice et de l'aide aux victimes**	**Chef du Bureau de l'aide aux victimes et de la politique associative**	**13 place Vendôme 75042 Paris cedex 01, France**	**elisabeth.moiron-braud@justice.gouv.fr Tél : 01 44 77 74 06**
MOREAU	Odile	Association Catholique Internationale de Services pour la Jeunesse Féminine	Présidente Générale	Maison des Associations 15 rue des Savoises 1205, Genève, Suisse	acisjf@bluewin.ch moreau.odile@free.fr Tél : 04 99 63 49 10 Tél : 06 85 26 32 91
MORVAN	Charlotte	Association Contre la Prostitution des Enfants	Juriste	11 square du Lac Supérieur, 78110 Le Vésinet, France	c.morvan@hotmail.fr Tél : 06 59 11 32 36
NICULESCU	Lyliane	Association Contre la Prostitution des Enfants		14 rue Mondétour 75001 Paris, France	nleo@aol.com Tél : 06 19 02 85 06
O'BRIAIN	**Muireann**	**Commission européenne**	**Membre du Groupe d'experts sur la traite des êtres humains**	**17 Charleville Road, Rathmines, Dublin 6, Irlande**	**obriainmc@eircom.net Tél : 353 1 4960495 Tél : 353 85 1322 887**
O'DY	Sylvie	Comité contre l'esclavage moderne	Vice Présidente	107 avenue Parmentier 75011 Paris, France	sylvieody@wanadoo.fr Tél : 01 44 52 88 90 Tél : 06 60 61 13 55
PAILLARD	**Hélène**	**ECPAT**	**Chargée de projets**	**105 avenue de l'Europe Bat 106 BP 07 - 93352 Le Bourget, France**	**hpaillard@ecpat-france.org Tél : 01 49 34 83 13**
PAIRE	Emmanuelle	Ministère de la Justice et des Libertés / Service de l'accès au droit et à la justice et de l'aide aux victimes	Élève avocat		stagiaire2.sadjav-sg@justice.gouv.fr Tél : 01 44 77 69 68 Tél : 06 22 93 07 21
PALUMBO	Marcello	Secours Catholique - Caritas France	Suivi de projets / Évènementiel - Pôle Europe	106 rue du Bac 75341 Paris cedex 07, France	marcello.palumbo@secours-catholique.org Tél : 01 45 49 73 81 Tél : 06 60 62 30 49

ANNEXE 2 : LISTE DES PERSONNES INSCRITES AU COLLOQUE

« Identifier, protéger et prendre en charge les personnes victimes de traite des êtres humains : Comment améliorer la coopération entre les acteurs ? »
du 21 Octobre 2010 à la Maison du Barreau de Paris.

PAONE	Jane	Armée du Salut	Présidente Territoriale des Ministères Féminins	60 rue des Frères Flavien 75976 Paris cedex 20, France	jpaone@armeedusalut.fr Tél : 01 43 62 25 06 Tél : 06 15 64 25 12
PAYET	Christophe	Centre de formation des journalistes	Étudiant		jlcourthial@gmail.com
PECHOT	Anne-Marie	Justice et Paix Assomption	Religieuse Oblate de l'Assomption	203 rue Lecourbe 75015 Paris, France	annemarieoa@yahoo.fr irene.mupita@free.fr Tél : 01 48 28 87 58
PELLETRAT DE BORDE	François-Régis	Secours Catholique - Caritas France	Bénévole Équipe locale Cluny, Saône et Loire	5 rue Virey B.P. 579 71323 Chalon-sur-Saône, France	fr.pelletratdeborde@noos.fr Tél : 06 60 77 34 17
PELLETRAT DE BORDE	Martine	Secours Catholique - Caritas France	Bénévole Equipe locale Cluny, Saône et Loire	5 rue Virey B.P. 579 71323 Chalon-sur-Saône, France	fr.pelletratdeborde@noos.fr Tél : 03 85 59 20 99 Tél : 06 60 77 34 17
PERRIN	Marine	Ministère de la Justice et des Libertés - Service de l'accès au droit et à la justice et de l'aide aux victimes	Stagiaire		
PEYROUX	**Olivier**	**Hors la Rue**	**Directeur adjoint Chargé de projets traite des mineurs**	**70 rue Douy Delcupe 93100 Montreuil, France**	**olivier.peyroux@horslarue.org Tél : 06 46 23 17 88**
PILLOT	Alix	N/A	Chargée de programme et projets de coopération et aide au développement international	139 rue Lamarck 75018 Paris France	alixpillot@yahoo.fr Tél : 06 80 45 01 74
POITAU	Thomas	Association Foot Solidaire		LDH, 138 rue Marcadet 75018 Paris, France	thomas.poitau@gmail.com Tél : 01 56 55 51 00 Tél : 06 27 65 46 25
POTTIER	Justine	Planète Enfants	Chargée de la communication et des partenariats	76 rue du Faubourg Saint-Denis 75010 Paris, France	justine.pottier@planete-enfants.org Tél : 01 53 34 86 32 Tél : 06 16 31 84 19
PREVOST	Pann	Barreau de Marseille	Avocat		
PROVOST	Lauren	Centre de formation des journalistes	Etudiante		jlcourthial@gmail.com

ANNEXE 2 : LISTE DES PERSONNES INSCRITES AU COLLOQUE

« Identifier, protéger et prendre en charge les personnes victimes de traite des êtres humains : Comment améliorer la coopération entre les acteurs ? »
du 21 Octobre 2010 à la Maison du Barreau de Paris.

RAMEL	Virginie	Centre de formation des journalistes	Etudiante		jlcourthial@gmail.com
RAUZI	Sara	Fédération des Associations de Solidarité avec les Travailleur-euse-s Immigré-e-s	Stagiaire	58 rue des Amandiers 75020 Paris, France	sararauzi@hotmail.com Tél : 06 26 30 19 36
RAZAFINDRANO	Fagnina Willa		Etudiante	21 rue Simon 94480 Ablon-sur-Seine, France	fagnina@yahoo.fr Tél : 06 72 06 35 68
RENAUX	Hélène	Centre de formation des journalistes	Etudiante		jlcourthial@gmail.com
RIEUBLANC	Marie-Pia	Centre de formation des journalistes	Etudiante		jlcourthial@gmail.com
RIGO	Pierre	Centre de formation des journalistes	Etudiant		jlcourthial@gmail.com
ROBIN	Bénédicte	Centre de formation des journalistes	Etudiante		jlcourthial@gmail.com
ROBIN	**Nelly**	**Institut de recherche pour le développement, Sénégal Association Pour le Sourire d'un Enfant, Sénégal**	**Géographe Chargée de recherche Présidente de l'Association Pour le Sourire d'un Enfant**		**robin@ird.sn**
ROLLAND	Armelle	Secours Catholique - Caritas France	Chargée de projets Pôle Europe	106 rue du Bac 75341 Paris cedex 07, France	armelle.rolland@secours-catholique.org Tél : 01 45 49 75 14 Tél : 06 63 27 11 58
ROULLIER	Frédéric	Centre de formation des journalistes	Etudiant		jlcourthial@gmail.com
SABEAU-JOUANNET	Brigitte	Cippora	Administrateur	33/35 rue de Chazelles 75017 Paris, France	Tél : 01 42 67 27 07
SAGASTUME	Tania	ECPAT France	Chargée de projets	1050 avenue de l'Europe 93352 Le Bourget cedex, France	tsagastume@ecpat-france.org Tél : 01 49 34 83 13
SALAUN	Sylvain	Institut National d'Aide aux Victimes Et de Médiation	Ecoutant référent 08VICTIMES	21 rue des 4 Frères Peignot Hall E 75015 Paris, France	sysalaun@yahoo.fr Tél : 01 45 79 09 71 Tél : 06 16 92 09 71
SELLE	Stéphanie	Planète Enfants	Directrice	76 rue du Faubourg Saint Denis 75010 Paris, France	stephanie.selle@planete-enfants.org Tél : 01 53 34 86 32 Tél : 06 29 13 87 94

ANNEXE 2 : LISTE DES PERSONNES INSCRITES AU COLLOQUE

« Identifier, protéger et prendre en charge les personnes victimes de traite des êtres humains : Comment améliorer la coopération entre les acteurs ? »
du 21 Octobre 2010 à la Maison du Barreau de Paris.

SIMONI	Vanessa	Les Amis du Bus des Femmes	Chef de projet	58 rue des Amandiers 75020 Paris, France	bus-des-femmes@wanadoo.fr Tél : 01 43 14 88 97 Tél : 06 31 36 66 85
SIRI	Morgane	Hors la Rue	Psychologue	70 rue Douy Delcupe 93100 Montreuil, France	morgane.siri@horslarue.org Tél : 01 41 58 14 65 Tél : 06 63 91 78 65
SOULAGE	**François**	**Secours Catholique - Caritas France**	**Président, Ambassadeur pour la société civile de l'Année européenne 2010 de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale**	**106 rue du Bac 75341 Paris cedex 07, France**	**presidence.nationale@secours-catholique.org Tél : 01 45 49 73 02**
SOUVANNA	Nittavanh	Fédération des Associations de Solidarité avec les Travailleur-euse-s Immigré-e-s	Juriste, stagiaire	34 Quai Saint Cyr 35000 Rennes, France	n.souvanna@fasti.org Tél : 06 64 03 22 76
TALLES	Olivier	La Croix	Journaliste		
TERZIEVA	**Joana**	**Caritas Ruse, Bulgarie**	**Coordinatrice de projet**	**3 rue Bogdan Voievoda 7002, Ruse, Bulgarie**	**joana.terzieva@caritas-bg.org Tél : 00 359 88 78 95 647**
THELEN	**Philippe**	**Dispositif National Accueil Sécurisant Ac Sé -Association ALC Accompagnement Lieu d'Accueil**	**Coordinateur National du Dispositif Ac Sé**	**10 rue des chevaliers de Malte, 06100 Nice, France**	**p.thelen@ass-alc.org Tél : 04 92 75 10 51 Tél : 06 64 49 34 74**
THEPAUT	Marie-Louise	Congrégation des Filles du Saint Esprit	Responsable de l'Objectif : "Justice, non Violence, Intégrité de la Création"	1, rue de l'Arcade appt 171 94220 Charenton Le Pont, France	thepaut2005@yahoo.fr Tél : 01 49 77 05 13 Tél : 06 86 28 20 32
THISSE	Annabelle		Elève avocat	26 rue des Montiboeufs 75020 Paris, France	annathisse@yahoo.fr Tél : 06 71 49 05 87
TOURNE	Maryse	Association Information, Prévention, Proximité, Orientation	Trésorière	321 Cours Maréchal Galliéni 33000 Bordeaux, France	maryse.tourne@yahoo.fr Tél : 06 13 13 88 61

ANNEXE 2 : LISTE DES PERSONNES INSCRITES AU COLLOQUE

« Identifier, protéger et prendre en charge les personnes victimes de traite des êtres humains : Comment améliorer la coopération entre les acteurs ? »
du 21 Octobre 2010 à la Maison du Barreau de Paris.

TOUSSAINT	Benoît	Centre de formation des journalistes	Etudiant		jlcourthial@gmail.com
TRAORE	Jennifer	Acting for Life – Groupe Développement	Chargée de Programme Afrique de L'ouest	1050 avenue de l'Europe 93352 Le Bourget Cedex France	jtraore@acting-for-life.org Tél : 01 49 34 83 13 Tél : 06 85 87 99 15
TRASHANI	Valbona	Fondation Scelles	Chargée de mission pour les pays des Balkans		saratea1999@yahoo.com
TURKIELTAUB	Sandrine	Association infoMIE Centre de ressources sur les mineurs isolés étrangers	Juriste, coordinatrice	22, rue Corvisart 75013 Paris, France	sandrine.turkieltaub@infomie.net Tél : 01 45 35 13 13 Tél : 06 71 35 62 10
VALADIE	Grégoire			76 Bd Pasteur 94360 Bry Sur Marne, France	greg.valadie@voila.fr Tél : 06 65 34 19 59
WITTERSHEIM	Lise	Fondation PPR pour la Dignité et les Droits des Femmes	Chargée de mission	10 avenue Hoche 75008 Paris, France	lwittersheim@ppr.com Tél : 01 45 64 61 76 Tél : 06 84 92 61 30